



SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

DES DÉPLACEMENTS PLUS LONGS EN CORSE

P4

Services à 55mn

Illustration ICN

1,75€



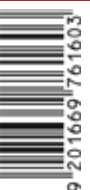
ENTREPRENDRE
LE COUP DE POKER
DE RÉMI MASSONI
P17

OPINIONS P2 • ÉDITO P3

ASSEMBLÉE P6 • AGENDA P8

LINGUA P20 • CARNETS DE BORD P22

ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

N'est pas Henry Miller qui veut. C'est qu'il ne suffit pas de remettre cent fois l'ouvrage sur le métier ni même de remettre inlassablement le couvert, avec ardeur. Bruno Le Maire n'en est pas à son coup d'essai lorsqu'il s'agit de produire des écrits où le licencieux n'est pas forcément poétique. Dans ses jeunes années, il avait publié chez Harlequin, sous le pseudonyme de Duc William, un roman teinté d'érotisme (introuvable désormais) se déroulant dans le milieu médical: un job d'étudiant comme un autre, avait-il expliqué. Puis il y a eu, en 2004, quelques lignes assez lestes et très explicites, dans *Le ministre*, roman inspiré de sa mission de conseiller auprès de Dominique de Villepin, alors ministre des Affaires étrangères, édité par Grasset. L'extrait avait fait jaser, à l'époque. Mais c'était avant l'avènement de Twitter. Et, bien entendu, avant que Bruno Le Maire n'intègre un gouvernement désormais en délicatesse avec une bonne part de l'opinion publique et n'hérite du sobriquet « Bruno Demande ». Aussi alors que la contestation consécutive à la réforme des retraites reste vive, la sortie chez Gallimard de son dernier roman, *Fugue américaine*, n'est pas passée inaperçue. À ceci près qu'on a vu des notoriétés autrement plus flatteuses. Aux dires de son auteur, l'ouvrage, qui a nécessité 10 ans de travail dont 5 ans de recherches sur le pianiste Vladimir Horowitz, aurait pour thème central la musique et reviendrait sur le xx^e siècle et « ses drames ». Hélas, le seul extrait qui en soit largement diffusé est le récit de ce qui, stricto sensu, n'est ni plus ni moins qu'une scène de cul, décrite par le menu, sans flou artistique. Et sans art, au reste. En fait de musique, c'est un concert de lazzi (ça change des casseroles, cela dit) qui s'est élevé, avec la montée en puissance des #DilatéeCommeJamais et #RenflementBrun. Bruno Le Maire, c'est bien naturel, défend son roman et invite les railleurs à le lire. En pure perte. Le roman ne caracole pas vraiment en tête des ventes. Certains y verront sans doute la preuve qu'il ne suffit pas de proposer de la cuisse (légère) ou du croupion pour échapper au pilon. ■

Elisabeth MILLELIRI

- Les Répliques** @Les_Repliques · 30 avr. ...
 "Elle me montrait le renflement brun de son anus. Tu viens Oskar ? Je suis dilatée comme jamais" : extrait du dernier roman du ministre de l'Économie **Bruno Le Maire** "Fugue américaine", son 5e livre en 4 ans, suscite la polémique et les moqueries
- Lady Macbeth** @MyLadyMacbeth · 30 avr. ...
 Quand tu penses que Gallimard a refusé Proust... Longtemps, je me suis dilatée de bonne heure... #brunolemaire
- Jean-Marc K.** @JEANNOTKZ · 1 mai ...
 Avec @BrunoLeMaire, c'est surtout la dette qui est dilatée !
- Gabriel Lantrac** @GLantrac · 29 avr. ...
 "L'écriture est ma ligne de fuite", écrit **Bruno Le Maire**. C'est très cohérent ma foi. Ses lignes font fuir en effet.
- Casserolchevik** @Dirty_Old_Goon · 3h ...
 Quand on a, comme moi, lu Miller, Bukowski ou bien encore Ellroy, ta prose de bourgeois qui frétille de s'enjaillir avec de la pornographie de roman de gare et le style littéraire qui va avec, merci mais non merci 😊
- Il Est Temps De Se Réveiller** @IReveiller · 29 avr. ...
 « Elle se jetait sur le lit. Elle me montrait le renflement brun de son anus. Tu viens Oskar ? Je suis dilatée comme jamais. » Tu m'étonnes que Fitch dégrade la note de la France avec un ministre de l'économie occupé à écrire des bouquins érotiques dans son bureau de Bercy...
- Le HuffPost** @LeHuffPost · 3h ...
 « Lisez le livre », répond Le Maire à ceux qui se moquent du passage érotique de son dernier roman
- rasengan** @patronus711 · 3h ...
 Nah chouchou y'a inflation on a d'autres truc à acheter. Faut payer edf
- Les chevreuils arméniens** @LChevreuils · 54 min ...
 En réponse à @LeHuffPost
 Je ne pense pas, non. Je vais attendre que ce soit obligatoire, plutôt.
- Duval Philippe** @p_duval · 24 avr. ...
 Le nouveau livre de **Bruno Le Maire** est classé 355^eme meilleure vente Amazon en Livres.
 T'choupi va sur le pot est 188^eme.
 C'est tout pour le moment.

HUMEUR

La guerre des mots

La régler en deux coups de cuillère à pot. C'est certainement ce qu'espéraient pour la réforme des retraites, le chef d'État et sa brigade gouvernementale, en utilisant un 49.3 comme dernier ingrédient d'une recette qui s'avérait dès son élaboration indigeste et qui reste désormais sur l'estomac de celles et ceux qui ne sont pas nés avec une cuillère d'argent dans la bouche.

Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin, elle se casse. C'est ce qui vient d'arriver à Marlène Schiappa qui, voulant promouvoir son nouveau livre *Juste une petite giffler* et profiter d'un peu plus de notoriété, a cru pouvoir utiliser la cause des femmes, sans en subir de conséquences. Le choix de poser d'une ministre libre, dixit la revue phalocrate dont le fondateur avilissait, humiliait et considérait les femmes comme des joujoux sexuels, n'est pas à juger. Mais force est de constater que les charmes non dévoilés de la secrétaire d'État, devenue Bunniness woman, s'ils ont fait bondir les ventes dudit magazine, n'ont en rien aidé les sacs à main de seconde classe et autres baise-en-ville qui, bien loin de toute popote ministérielle, agissent pour faire avancer les droits et libertés des femmes et pour lutter contre les violences qu'elles peuvent subir. Traîner une casserole. Combien sont-ils réellement gênés par cet ustensile cylindrique qui ne devrait servir qu'à la cuisson des aliments? Manifestement peu! Combien ont déjà oublié, sur les bancs de l'Assemblée nationale, le bruit de celle traînée par Adrien Quatennens quand il parle en tant que représentant du peuple et donc des femmes? Combien semblent sourds, aphones ou mal à l'aise, préférant tourner autour du pot pour ne pas [se] remettre en cause ou se prendre une gamelle? Que dire, par exemple, de la ministre des Sports qui sur France Info, visiblement gênée de donner son avis sur ce retour, finit par se dire « *choquée comme femme* ». Doit-on dissocier le choc d'une femme à celui attendu du tout politique?

Si la cuisine française est mondialement connue pour son raffinement, sa gastronomie, il s'avère qu'en ce début de printemps, elle est à découvrir grâce à l'utilisation multiple et la musicalité possible de quelques ustensiles. Et ce ne sont pas les aboyeurs, laissés en carafe, qui utilisent comme dispositif sonore portatif, toutes sortes de batteries de casseroles, qui vont le démentir! ■ **Dominique PIETRI**

À LA UNE

ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

DES TEMPS DE DÉPLACEMENT

PLUS LONGS EN CORSE

P4



ASSEMBLÉE

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

ÉCONOMIE **LE COUP DE POKER DE RÉMI MASSONI**LINGUA **LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI**

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P6

P8

P17

P22

P22

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SNPHR
et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli : 06 86 69 70 99
journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition

Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40
informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction

Eric Patris : 06 44 88 66 33
eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Secrétariat

Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36
gestion@corsicapress-editions.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 - 06 41 58 40 23
al-informateurcorse@orange.fr

CORSEPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25 000 €
Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,
Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLD.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Bulà in u 2070

Vulariati sapè com'ellu viaghjarà u trasportu in avviò da quì à 50 anni? N'avemi forse calchi idea grazia à a cumpagnia aerea Easyjet, chì hà dumandatu à parechji sperti d'imaghjinalu. Prima, s'andarà à l'aerupurtu cù un taxi chì bularà. U traghjettu andarà più in furia è sarà più praticu, cù 85 % di passaghjeri chì ghjunghjarani direttamenti da a so casa à u terminali. I pudariami scopra veramenti da quì à pocu, durante i Ghjochi Olimpichi di Parighji 2024. Dopu, l'imbarcu sarà più rapidu grazia à i nostri passaporti cardiachi, chì rimpiazzariani quilli d'oghji. Issi dati quì è i ditagli biometrici sarani arrighjistrati nant'à un sistema mundiali. Da un puntu di vista di a biometria, si pudaria andà più luntanu ancu. Mentri ch'è vo intriti inde l'aerupurtu, un lugiziali di ricunniscenza pà a faccia avarà arrighjistratu a vostra ghjunta, v'avarà identificatu, missu in currispundenza cù a vostra riservezioni di bulu è mandatu missaghji à i vostri ughjetti cunnettati. I vostri valisgi, cù balisi di dati intellighenti, sarani scaricati di manera automatica da u trenu o u taxi è mandati direttamenti inde u bonu avviò, dopu avè passatu analisi biologichi, chimichi è d'imaghjinarìa. À mezu à parechji altri innuvazioni, una tocca à u nostru cunfortu: ci stallaremi inde sedii d'avviò sensoriali. Pudareti riservà u tippu di futtogliu u più adattatu à a vostra morfulugia, à a vostra taglia è à a vostra statura. Matiriali intellighenti pudariani risponda à i vostri prifarenzi parsunali pà ciò chì concerna a timperatura, riscaldavvi o rinfrescavvi, è includa elementi contr'à i microbi pà un'igiene ottima. Da un'antra banda, s'è vo vuleti apprufrittà di un filmu durante u vostru bulu, i cuntinuti di divertimentu sarani pruposti grazia à caschi di rialtà virtuali o altri dispusitivi di prughjezzioni davanti à i vostri ochji in modu immersivu. Aspittendu u 2070, ci vularia dighjà à cuncintrassi nant'à u 2023 pà certi cumpagnii com'è quissa quì in tarmeni di presa in carica di i so passaghjeri quand'ella c'hè una greva, un bulu rinviatu o annullatu. Saria quissa, a vera rivuluzioni! ■ **Santu CASANOVA**

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?

Vous avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartonais?

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE DES CLP D'ICN

Pour nous écrire: journal@icn-presse.corsica

ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

DES TEMPS DE DÉPLACEMENT PLUS LONGS EN CORSE



Services à 55mn

Si les 15 bassins de vie que compte la Corse offrent, dans l'ensemble, un niveau d'équipements et de services plutôt satisfaisant, il n'en demeure pas moins que, pour leurs habitants, les temps de déplacement pour y accéder sont plus longs qu'au niveau national.

Organisé autour d'une ou plusieurs communes qualifiées de « pôles de services » le bassin de vie est le plus petit territoire au sein duquel les habitants peuvent accéder aux équipements et services les plus courants (poste, épicerie, pharmacie, cinéma, Pôle emploi...). En 2022, l'Insee en a dénombré 1707 sur l'ensemble de la France, DOM compris. Dont 15 en Corse (contre 9 en 2012), répartis en trois types : 2 bassins de vie urbains de densité intermédiaire, 3 bassins de vie ruraux périurbains, 10 ruraux non périurbains. Des communes-pôles caractérisent ces bassins de vie corses, dont trois d'entre eux sont multi-pôles (Bastia, Borgo et Ajaccio) et hébergent au moins deux communes-pôles offrant chacune au minimum la moitié des équipements de la gamme intermédiaire (lire par ailleurs). Le bassin de vie d'Ajaccio, (100 000 habitants et 54 communes), est le plus peuplé et le plus étendu, à l'inverse de celui de Saint-Florent (5 000 habitants et 7 communes). Les bassins de vie insulaires sont en moyenne plus étendus pour chaque type d'espace (1 055 km² pour l'urbain contre seulement 417 km² au niveau national), d'où un temps d'accès plus important aux équipements et aux services.

Les bassins de vie urbains d'Ajaccio et Bastia regroupent 54 % de la population de l'île, répartie sur 86 communes. Ils disposent à la fois du plus grand nombre d'équipements mais également de la meilleure représentation des gammes d'équipements. Les gammes d'équipements « de proximité » ou « intermédiaires » y sont accessibles en totalité, et 44 des 47 équipements de la gamme supérieure y sont présents, soit trois fois plus que dans les autres bassins de vie de l'île. En 2021, les secteurs « santé et action sociale » et « services aux particuliers », en forte augmentation en Corse depuis 2013,

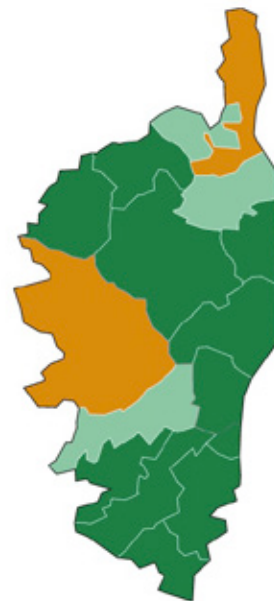
(+26 %) représentaient, toutes gammes confondues, les trois quarts des équipements des bassins de vie urbains et périurbains, soit 10 points de plus que dans le rural non périurbain. Un fait qui tient au vieillissement et à l'accroissement de la population. De manière générale, indique l'Insee, en Corse, « *la part de la population dite « éloignée » des équipements est quatre fois supérieure à celle du niveau national (10 %)* ». C'est particulièrement le cas dans le bassin d'Ajaccio, où la superficie (1 600 km²) et le relief majorent la difficulté d'accès aux équipements de la gamme de proximité : 29 % de la population est à plus de 6 minutes, contre 6 % au niveau national dans le même type de bassin de vie, le temps d'accès moyen aux équipements de cette gamme atteignant 7 minutes en Corse contre 4 minutes dans l'Hexagone.

Les bassins de vie les mieux équipés sont, logiquement, les plus habités. Toutefois, la fonction touristique des treize bassins de vie ruraux entre en ligne de compte, la forte augmentation du nombre de personnes présentes -notamment en juillet-août- impliquant la nécessité d'équipements et services plus ou moins proches, eu égard aux besoins générés par l'activité saisonnière. Les trois bassins de vie en périphérie d'Ajaccio et de Bastia offrent un accès facilité aux équipements intermédiaires et supérieurs pour les personnes présentes. De même, les bassins de vie ruraux non périurbains hébergent un nombre d'équipements en phase avec la saisonnalité touristique malgré l'éloignement plus important des grandes villes. Dans les bassins de vie ruraux périurbains, à savoir Saint-Florent, Borgo, et Grosseto-Prugna, qui regroupent 12 % de la population sur 70 communes, les équipements et services relèvent essentiellement des gammes de proximité

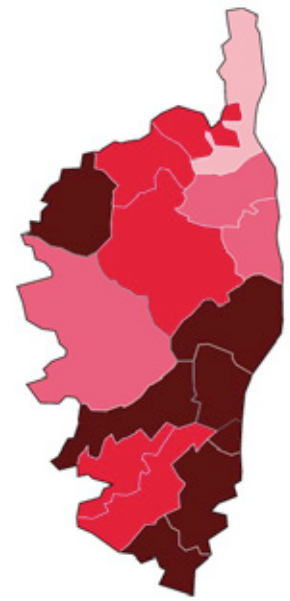
Le zonage en aires d'attraction des villes permet de subdiviser les bassins de vie ruraux en deux catégories. Le rural périurbain lorsque la population située dans une aire d'attraction de plus de 50000 habitants représente plus de 50 % de la population totale du bassin de vie; le rural non périurbain lorsque la population située dans une aire d'attraction de plus de 50000 habitants représente moins de 50 % de la population totale du bassin de vie. La gamme de proximité comporte 28 types d'équipements (poste, épicerie-supérette, boulangerie, boucherie, école, médecin généraliste, pharmacie, taxi...); la gamme intermédiaire 35 (police-gendarmerie, banque-caisse d'épargne, supermarché, librairie, collège, laboratoire d'analyses médicales, ambulance, piscine...); la gamme supérieure 47 types (agence Pôle emploi, hypermarché, lycée, urgences, maternité, médecins spécialistes, cinéma...). Le seuil d'éloignement, sur l'ensemble de la France (hors Mayotte) est de 6 minutes pour la gamme de proximité; 12 minutes pour la gamme intermédiaire; 21 minutes pour la gamme supérieure. En 2012, les 9 bassins de vie insulaires étaient Ajaccio, Bastia, Porto-Vecchio, Grosseto-Prugna, Penta-di-Casinca, Calvi, Corte, Ghisonaccia et Propriano. S'y sont ajoutés depuis Bonifacio, Sartène, Saint-Florent, Prunelli-di-Fium'orbo, Borgo et L'Île-Rousse. ■

CARACTÉRISTIQUES DES BASSINS DE VIE SELON LE TYPE D'ESPACE URBAIN OU RURAL

PART DE LA POPULATION ÉLOIGNÉE DE PLUS DE 12 MINUTES DE LA GAMME INTERMÉDIAIRE



■ urbain de densité intermédiaire
■ rural périurbain
■ rural non périurbain



■ de 10 à moins de 20
■ de 20 à moins de 40
■ de 40 à moins de 60
■ 60 ou plus

Infographies Insee

«La part de la population dite « éloignée » des équipements est quatre fois supérieure à celle du niveau national [10 %]»

et intermédiaire et l'offre dans la gamme supérieure se limite à 11 équipements sur les 47 possibles. Les temps d'accès aux équipements y sont en moyenne plus longs que dans l'urbain pour chaque gamme: jusqu'à 9 minutes supplémentaires pour les équipements de gamme supérieure. L'écart est même deux fois plus important avec le niveau national: 36 contre 18 minutes! Si leurs habitants bénéficient d'un accès facilité aux équipements d'Ajaccio et de Bastia (lycées, hypermarchés ou de Pôle emploi), on constate par exemple que le temps d'accès aux établissements d'enseignement est malgré tout allongé pour les 9300 lycéens et étudiants, qui doivent sortir de leur bassin de vie pour étudier.

Porto-Vecchio, Penta-di-Casinca, Corte, L'Île-Rousse, Calvi, Ghisonaccia, Prunelli-di-Fiumorbo, Propriano, Bonifacio et Sartène entrent dans la catégorie des bassins de vie ruraux non périurbains, qui regroupent 60 % des communes et 34 % de la population de Corse. Ces bassins disposent de nombreux équipements des gammes de proximité et intermédiaire, ceci s'expliquant par un taux de fonction touristique très élevé [325 lits pour 100 habitants] et leur éloignement des pôles d'Ajaccio et de Bastia, qui implique des besoins en équipements et services supérieurs à ceux de la population résidente. Ils sont ainsi souvent mieux équipés que les bassins périurbains, et hébergent non seulement l'ensemble de la gamme de proximité, 29 des 35 équipements de la gamme intermédiaire, mais aussi 16 des 47 de la gamme supérieure contre 11 dans le périurbain. Les équipements liés à la présence de touristes y sont plus présents: 5,6 équipements pour 1000 habitants contre 3,7 dans le périurbain. Il en va de même

pour les équipements sportifs associés à des pratiques de vacances. Mais le temps d'accès aux équipements y est plus long qu'en moyenne régionale et nationale. Pour la gamme d'équipements de proximité, il est deux fois plus long que dans les bassins de vie de même type au niveau national: 12 contre 6 minutes. Ainsi, de par l'éloignement des bassins de vie urbains pourvoyeurs des équipements et des services spécialisés et le relief de l'île, sept habitants sur dix de ces bassins de vie résident à plus de 6 minutes des équipements de proximité contre trois sur dix au niveau national. Et malgré la présence d'établissements d'enseignement dans ces bassins de vie, le temps d'accès moyen pour s'y rendre est de 45 minutes.

Entre 2012 et 2020, le nombre d'équipements en Corse a augmenté de manière plus rapide que la population: 20 % pour un accroissement démographique de 7 %. Les équipements de santé ont fortement augmenté [+28 %] tout comme les équipements de services aux particuliers [+27 %], en raison de la fréquentation touristique comme du vieillissement de la population. Les équipements de santé comprennent des établissements et services de santé, les fonctions médicales à titre libéral, les établissements et services à caractère sanitaire et l'action sociale pour personnes âgées. Les cabinets infirmiers augmentent de 400 unités, ceux de kinésithérapie d'une centaine. Quelques commerces sont néanmoins en perte de vitesse dans les bassins de vie urbains, comme les librairies-papeteries [-24 %] ou les boulangeries [-19 %]. De plus, dans certains bassins de vie les moins peuplés tels que Saint-Florent] ou en perte d'habitants comme Sartène, l'évolution du nombre d'équipements reste modérée. ■ AN

Sources: Insee Flash Corse N° 78: 15 bassins de vie en Corse, des déplacements plus longs pour les habitants, par Thomas Dubuis et Xavier Pétillon; Insee Quant'île n° 22, par Antonin Bretel.

DESSERTÉ AÉRIENNE

LA NOUVELLE DSP ADOPTÉE SANS TURBULENCE



Photo le2960 Pixabay

Le cahier des charges de la nouvelle délégation de service public aérienne pour la période 2023-2027 a été adopté lors de la session du 27 avril 2023, malgré les inquiétude de l'opposition face à l'insuffisance de l'enveloppe de dotation de continuité territoriale pour financer celle-ci

« Remise en cause du principe même d'un service public à l'année, crise Covid, hausse drastique du coût des carburants, instauration d'une lourde fiscalité écologique... » La présidente de l'Office des transports de la Corse (OTC), Flora Mattei, l'avoue sans détour : « le système de transport aérien de la Corse a subi de nombreuses contraintes ces dernières années ». Mais dans le même temps ce dernier a su se montrer « particulièrement résilient ». Au point qu'alors que les choses étaient loin d'être gagnées, c'est un cahier des charges de la prochaine délégation de service public (DSP) aérienne pour la période 2024-2027 qui vise à « garantir à la Corse et à ses institutions la maîtrise des enjeux stratégiques en matière de desserte aérienne comme dans le maritime » grâce à « un périmètre de service public correspondant aux besoins de la Corse et des Corses » qui a été présenté à l'Assemblée de Corse lors de la session du 27 avril 2023. Dans le détail, la présidente de l'OTC a acté « une augmentation très minime du tarif résident » avec « le quasi-maintien du tarif résident à son niveau historiquement bas ». Des tarifs « sans équivalent en Europe », a-t-elle noté. Lors d'une conférence de presse à la veille de la session, Gilles Simeoni avait expliqué que « Sous le double effet de la hausse des carburants et de la fiscalité écologique, l'augmentation moyenne des vols domestiques en Europe varie entre 19 et 25 %. Cela veut dire que si nous avions dû nous aligner sur ce qu'est l'augmentation moyenne sur le continent, le tarif résident aurait augmenté de 40 euros pour Paris et pour le bord à bord de 20 euros. Or la hausse est de 5 euros pour le bord à bord et 10 euros pour Paris. Cette hausse minime sera maintenue pendant les 4 années avec la garantie qu'il n'y aura pas d'augmentation supplémentaire. C'est un effort tout à fait considérable ». D'autre part, Flora Mattei a dévoilé une augmentation de 91040 sièges « répartis équitablement et en fonction des besoins et attentes des quatre plateformes aéroportuaires de l'île », sur la période 2024-2027. « Une offre renforcée en week-end et en hiver, depuis les quatre aéroports et vers les trois destinations, pour tenir compte à titre principal des besoins des résidents », a-t-elle précisé. En outre, l'offre sera également accentuée dans les aéroports de Calvi-Santa Catalina et de Figari Sud Corse afin notamment de permettre aux résidents de désormais pouvoir « faire un aller-retour dans la journée à partir des quatre aéroports vers les trois aéroports du continent, et ce à toute période de l'année ». Des possibilités d'ajustement de l'offre « par anticipation des périodes de saturation » grâce à un système de monitoring devront également être mises sur pied par les compagnies délégataires, tout comme l'instauration de tarifs préférentiels pour la diaspora, comme l'avait acté une délibération de l'Assemblée de Corse de mars 2021. « Ce tarif diaspora est prévu pour être aligné sur le prix de l'ancien tarif résident, à savoir 250 euros pour Paris et 149 euros pour le bord à bord », a précisé Gilles Simeoni, « Le principe de ce tarif diaspora a été présenté à la commission européenne. Elle en a validé le principe. Il reste à faire adopter les critères qui serviront à définir ce qu'est la diaspora ». Si l'opposition n'a guère étrillé le fond du rapport, elle s'est, tous partis confondus, inquiétée de la dotation de continuité territoriale qui, à somme égale, ne sera pas suffisante pour financer cette DSP. Figée depuis 2009 à 187 millions d'euros, l'enveloppe demande en effet une revalorisation afin de pouvoir éponger les 106 millions d'euros par an de la DSP maritime ainsi que le coût de la nouvelle DSP aérienne qui dépassera allègrement les 90 millions d'euros par an actuels. Jean-Martin Mondoloni, d'Un Soffiu Novu a demandé au président de l'Exécutif d'inscrire cette question en priorité lors de la prochaine rencontre à Beauvau, le 16 mai prochain. « L'État ne peut pas continuer à nous demander d'assurer le même service public, qui est un droit, en n'indexant pas l'enveloppe de continuité territoriale », répondra Gilles Simeoni, estimant qu'une augmentation de la dotation en l'indexant sur l'évolution du coût de la vie depuis 2009 amènerait à une majoration de 38 millions d'euros, suffisante pour financer le service public maritime et aérien. Le rapport sera finalement adopté avec les voix des trois groupes nationalistes, ainsi que de trois élus de droite. Désormais, les compagnies aériennes candidates ont jusqu'à début juillet 2023 pour faire parvenir leurs offres, avant une phase de négociations prévue en août et une attribution de la DSP à l'automne, pour un décollage au 1^{er} janvier 2024. ■ Manon PERELLI

REPRISE DES ATTENTATS

PASSE D'ARMES ORAGEUSE ENTRE VALÉRIE BOZZI ET GILLES SIMEONI

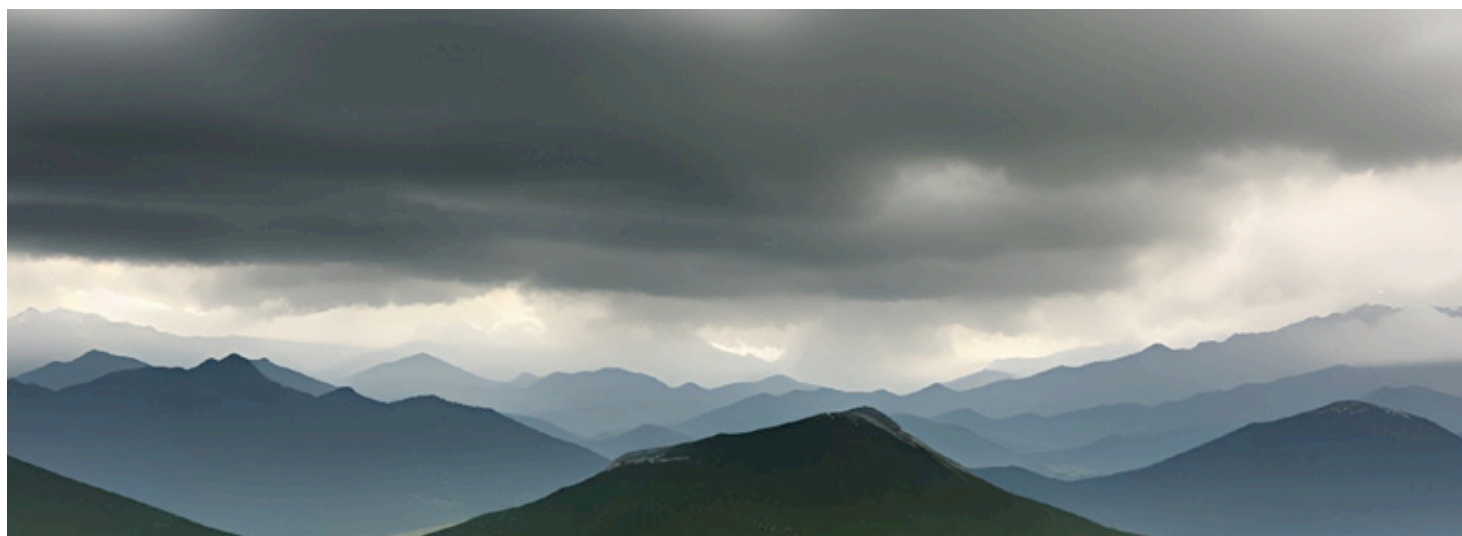


Illustration ICN d'après photo ICN


La séance de questions orales du 27 avril 2023 a donné lieu à une explication en règle entre la co-présidente d'Un Soffiu Novu et le président de l'Exécutif au sujet de la détérioration de la situation sécuritaire en Corse.

«**Nous sommes collectivement confrontés** à la banalisation de la violence physique et verbale. La violence est parfois légitimée, elle n'est parfois même plus condamnée par les responsables politiques. Cette banalisation est accentuée par l'impunité qui règne sur les auteurs. On a normalisé la discréditation des élus de terrain. On a stigmatisé les élus du littoral; les élus, qui développent leurs territoires et qui travaillent, sont tous suspects. On a également stigmatisé les chefs d'entreprises. Vous avez alimenté cela ou cela a fait votre lit, mais aujourd'hui, cela se retourne contre vous.» Cinglante, Valérie Bozzi, co-leader d'Un Soffiu Novu, a souhaité interpellier Gilles Simeoni sur la sécurité en Corse et les pouvoirs régaliens de l'État, lors de la séance de questions orales du 27 avril 2023. Dans ce droit fil, elle a notamment demandé à l'Exécutif s'il envisageait de demander au ministre de l'Intérieur «des comptes sur l'insécurité grandissante en Corse» et «de mettre tout en œuvre pour permettre à la justice de résoudre les crimes de sangs». Selon elle, «Les discussions de Beauvau en sont une occasion. Cela doit passer avant la réforme constitutionnelle, cela doit même être un préalable». Face à l'attaque de la maire de Grosseto-Prugna, Gilles Simeoni a vu rouge. «Ce propos est inacceptable, il est faux, et vous le savez!», lance-t-il, «Dans la vie, ce qui compte, ce sont les mots et les actes. Mes mots, depuis qu'ils sont prononcés dans l'espace public en qualité de militant, de responsable, d'élu et de président du Conseil exécutif, ont toujours été clairs et constants pour dire qu'il ne peut pas y avoir d'autres chemins pour ce pays et ce peuple que ceux de la paix et de la démocratie. De façon constante, j'ai décidé de ne pas employer de mots, comme celui de «condamner», qui ne contribuent pas à trouver des solutions. Ceux qui condamnent, ce sont les juges! Les mots, que j'ai eu pour exprimer ma solidarité à Simone Guerrini, aux maires d'Afa et d'Appiettu, sont clairs. Ils valent toutes vos condamnations! Feindre de ne pas les entendre, de ne pas les comprendre, comme vous le faites, de façon artificielle depuis quelques semaines, est une posture indigne!» Accusant la co-présidente du groupe de droite d'«instrumentaliser des actes avec lesquels nous sommes tous en désaccord et qui nous inquiètent au plus haut point à des fins partisans», le président de l'Exécutif ajoute «Dans la vie, il y a les mots, et puis il y a les actes. Depuis que je me suis engagé en politique, comme un certain nombre d'élus ici, je n'ai eu de cesse, y compris au plan interne, au sein de la famille politique à laquelle j'appartiens, de dire, qu'il ne pouvait pas y avoir d'autres chemins que celui de l'expression démocratique y compris si nous avons affaire à une violence initiale fondatrice qui est celle d'une politique qui en Corse, a longtemps été coloniale, y compris si nous avons affaire à une violence symbolique, politique et économique extrême qui s'exprime aujourd'hui notamment dans la spéculation immobilière, l'accaparement de notre terre, le refus que notre langue soit parlée dans cet hémicycle, y compris si nous avons affaire tous les jours à cette violence morale politique, et épistémologique. La seule arme qui vaille pour combattre cette violence, est celle de la démocratie et je continuerai à le dire». Se disant «inquiet face à la situation actuelle», il affirme que, pour que la «Corse renoue avec les perspectives de paix, d'émancipation et tout simplement de bonheur, qui prévalait voici quelques mois encore ou quelques années», le meilleur moyen «de faire reculer et disparaître ces comportements» est «de construire une solution politique qui ne laisse plus d'espace à leur développement». Aussi, a-t-il rejeté en bloc la demande de Valérie Bozzi de faire «de la disparition de ces actes ou de l'arrestation de leurs auteurs» un préalable au processus de discussions avec l'État. «C'est exactement le contraire qu'il faut faire, lançait-il. Dépêchons-nous de faire que le processus avance. Que les nationalistes aillent avec leurs propositions, que nous impliquions l'ensemble de la société, que nous mettions en œuvre des solutions dans tous les domaines et notamment celui, essentiel, de la lutte contre la spéculation. Et vous verrez que toutes les violences qui prospèrent aujourd'hui sur le terreau du mépris de la démocratie, de l'absence de solution politique, de la spéculation, de l'injustice économique, sociale et linguistique, disparaîtront définitivement.» ■ Manon PERELLI

THÉÂTRE IMMERSIF

Museo!

Bienvenue au Museo, un musée pas tout à fait comme les autres où, tous les 78 ans, un phénomène inexplicable se produit. On y voit en effet les toiles et les sculptures prendre vie, tandis que les fantômes de certains artistes viennent hanter les lieux. Dès lors, tout est possible. De la Renaissance italienne à l'expressionnisme allemand, les différentes périodes de l'histoire de l'art se côtoient et se tutoient sans façon, tandis qu'un gardien parfois un peu dépassé par les événements tente de garder un semblant de maîtrise de la situation. Durant une heure, les visiteurs peuvent croiser un *Penseur* de Rodin qui cherche désespérément la sortie; discuter avec un personnage à la barbe fleurie tout droit sorti d'une œuvre d'Arcimboldo; écouter discuter la journaliste et poétesse allemande Sylvia von Harden tout juste échappée d'un tableau d'Otto Dix. Ils y verront aussi un Vincent Van Gogh en proie aux affres de la création; une Mona Lisa qui sirote une tasse de thé; une Vanité qui en a ras-le-bol de faire de la figuration... Mais ce n'est pas tout. Au hasard de la visite, on peut aussi éviter de justesse les flèches d'un Cupidon; faire la connaissance d'une archéologue -ce qui en soi n'aurait rien de bien extraordinaire en ces lieux si elle n'était en compagnie d'une momie assez récalcitrante et étonnamment en forme au vu de son âge et de sa condition- ou bien tomber nez à nez avec une cambrioleuse; ou encore assister à une drôle de ventes aux enchères. Mêlant la poésie et le burlesque, une déambulation écrite et interprétée par la compagnie toulonnaise La Divine Usine.


Le 6 mai 2023, 10h 30, 14h 30, 16h et 18h. Médiathèque Animu, Porto-Vecchio.  04 95 23 35 89 & www.portivechju.corsica




SPECTACLE MUSICAL

Zorbalov et l'orgue magique

Petit-fils d'un anarchiste espagnol par sa mère et « vaguement slave » par son père, Yann Girard alias Yanowski, né en 1974, est un enfant de la balle: « Mon père était metteur en scène et comédien, ma mère était comédienne et danseuse. À la maison, il y avait des danseurs de flamenco, des gens de cabaret, des guitaristes, des travestis. Tous ces personnages ont peuplé mon imaginaire dès l'enfance. J'ai commencé le piano à six ans. J'ai commencé à écrire de la poésie vers sept ans. Ensuite il y a eu toute la période où l'on n'a pas envie de faire ce que font les parents » confiait-il en 2020 à Philippe Sizaire dans une interview publiée par la revue *Hexagone*. À dix-sept ans, il quitte le lycée pour voyager, notamment au Mexique et au Guatemala. Puis entreprend des études de philosophie à Montpellier, tout en composant et écrivant chansons naturalistes et fantastiques; c'est à cette époque qu'il prend le surnom de Yanowski. Lors d'un voyage à New York, il rencontre le pianiste, compositeur et arrangeur Fred Parker avec qui il fonde en 2000 le duo de cabaret expressionniste Le Cirque des Mirages. En 2012, dans le cadre d'une commande de l'Orchestre national de France, il crée le conte musical *Zorbalov et l'Orgue magique* joué pour la première fois au Cirque d'hiver. En 2016, afin de pouvoir le diffuser dans un maximum de lieux, le spectacle est décliné dans une version ne nécessitant plus l'accompagnement d'un orchestre mais trois musiciens. S'accompagnant à l'orgue de Barbarie, Yanowski narre, entre deux chansons de son cru, l'histoire d'un ancien équilibriste de renom, Zorbalov, qui se trouve désormais contraint d'errer à travers la Bohême, de village en village, pour tenter de gagner sa vie. Son destin va basculer lorsqu'il rencontre une vieille sorcière qui lui offre un orgue de Barbarie doté d'un pouvoir surnaturel. L'instrument est capable de faire apparaître tout ce que son possesseur désire, pour peu qu'il choisisse le morceau adéquat. Mais attention, toutefois, l'orgue ne doit être utilisé que par une âme bienveillante... En suivant Zorbalov dans ses pérégrinations, le public [jeune ou moins jeune] fait peu à peu l'expérience du pouvoir évocateur de la musique et découvre [ou renoue avec] le répertoire classique d'Europe centrale [Borodine, Khatchatourian, Prokofiev, Stravinsky ou Béla Bartók] interprété par Bertrand Cervera (violin), Philippe Noharet (contrebasse) et piano [Stéphane Petitjean]. À partir de 5 ans.

Le 10 mai 2023, 18 h. Théâtre municipal de Bastia.  04 95 34 98 00 & www.bastia.corsica

Le 12 mai 2023, 18 h 30. Espace Saint Jacques, Bonifacio.  04 95 10 24 51 & www.bonifacio.fr

Le 16 mai 2023, 18 h 30. Espace Diamant, Ajaccio.  04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

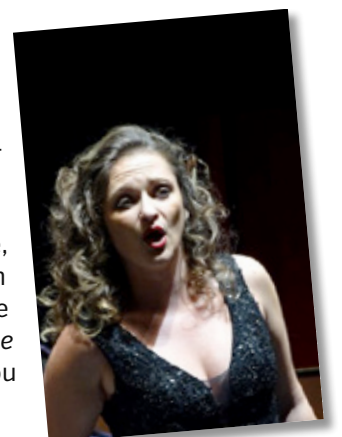


MUSIQUE

L'opéra barré

Une soprano lyrique (Julia Knecht) arrive sur scène pour répéter son tour de chant. Des musiciens l'y attendent de pied ferme. Mais il y a un hic. Et même deux. D'abord, ce ne sont pas « ses » musiciens: en lieu et place du pianiste, des violonistes, du violoncelliste et des clarinettes il y a là un accordéoniste-bassiste, un guitariste, un contrebassiste et un guitariste. Deuxième problème, elle n'est pas du tout la chanteuse qu'ils espéraient. Un affreux malentendu qui fait que de part et d'autre, on commence par s'observer avec une certaine défiance voire une pointe de défi, chaque partie en présence voulant imposer son répertoire à l'autre. Puis peu à peu, tout le monde se prend au jeu, ce qui donne des choses peu habituelles, comme par exemple une version rock du grand air de *la Reine de la Nuit* de Mozart; la *Chanson d'Olympia* d'Offenbach revisitée façon ambiance de film d'horreur ou la *Habanera* de Bizet qui vire au tango.

Le 12 mai 2023, 20 h 30. Spaziu culturale Carlu Rocchi, Biguglia.  04 95 34 86 95 & www.biguglia.corsica





**CREATION
SOCIETE**

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 24/04/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : MY ELEGANCE
Siège : 4, Route d'Ortale, Centre Commercial Latrium, 20620 Biguglia
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Soins esthétiques et cosmétiques notamment l'épilation classique et l'épilation laser, les soins du visage et les soins corporels non-médicaux, la manucurie et la pédicurie (soin des mains et des pieds, pose de prothèses ongulaires), le massage et le modelage du corps, le maquillage des ongles et du visage, le maquillage permanent (sourcils, cils, contour des lèvres), extension de cils, séances d'UV, spa et sauna, toutes prestations de relookage et dispense de conseils (formation ou ateliers d'auto-maquillage).

Vente de produits de beauté, cosmétiques et parfumerie, ainsi que vente d'accessoires et de bijoux fantaisie.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Présidente : BARTOLINI Emma, Lisa-Marie demeurant 10, Rue Napoléon, 20200 Bastia

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à ANTISANTI (20270), le 25 avril 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination :

SALAISONS D'ANTISANTI

Siège : Campo Vecchio, 20270 Antisanti
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 2.000 euros

Objet :

- Fabrication de charcuterie,
- Achat, vente et transformation de tout produit carné,
- Mise en place d'élevage,
- Achat et vente de tous produits de salaisons.

Transmission des actions :

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Pierre, Dominique, Jean JAFFUEL-FIESCHI, demeurant 9, Rue Favalelli, 20200 Bastia
La Société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 03



**Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour

**Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier**

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79/Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date du 21/04/2023, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : LA BRASS

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Siège : Lieu-dit Matonnara - Chemin du Baccajo - 20137 Porto-Vecchio.

Capital : 3000 € par apport en numéraire.

Objet : La restauration rapide, ainsi que la restauration traditionnelle.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Cession d'actions : Toutes les cessions, y compris entre associés, sont soumises au respect du droit de préemption conféré aux associés ainsi qu'à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité.

Président : Monsieur Jean-Christophe DOUTTEZ, demeurant Av. Georges Pompidou, Résidence U Benista, Bât G, 20137 Porto-Vecchio.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : ROSEROMEO

FORME : Société Civile Immobilière

CAPITAL : 1000 euros

SIEGE SOCIAL : Lieu-Dit Padulella, 20253 Barbaggio

OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

DUREE : 99 années

GERANCE : Monsieur Georges COSTE, demeurant Lieu-Dit Padulella, 20253 Barbaggio.

APPORTS EN NUMERAIRE : 1000 euros

CESSION DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date de 27/04/2023, il a été constitué une SASU :

Dénomination : PROVIDENZA FILMS

Siège social : Village, 20246 Pieve

Capital : 1000 €

Activités principales : La production de films, cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision. La post-production de films, cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision, Le conseil [Consulting].

La conception et le pilotage de projets de manière générale. La communication, La stratégie commerciale.

L'audiovisuel et la cinématographie, la presse, l'édition

Durée : 99 ans

Président : M. VIVIANI Antoine Michel Christian, Village, 20246 Pieve

Cession d'actions : Libre

Immatriculation au RCS de Bastia.

N° 06

BRL COMPETITION

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social :

9, Lotissement Michel Ange, 20167 Afa
RCS Ajaccio en cours

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AFA du 17/04/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : BRL COMPETITION

Siège : 9, Lotissement Michel Ange, 20167 Afa

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : La participation aux courses automobiles, l'organisations de séance d'essai, dépannage, remorquage et transport de véhicules motorisés, location de véhicules motorisés de rallye et de série, réparation, maintenance, entretien et suivi de tous types de véhicules motorisés, vente de véhicules motorisés, intermédiation dans l'achat, gardiennage de véhicules motorisés,

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Pierre- Paul BALTOLU, demeurant 9, Lotissement Michel Ange, 20167 Afa

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BORGIO du 27/04/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : PROTECTION ENVIRONNEMENT SIGNALISATION

Sigle : PES

Siège social : Parc d'Activités de Puretone, 20290 Borgo

Objet social : Travaux de signalisation verticale et horizontale sur les routes territoriales et départementales, Vente et pose de matériel de signalisation routière, vente et pose de mobilier urbain, confection artisanale de vêtements, retouches, vente de vêtements professionnels et prêt à porter, vente de matériel incendie et accessoires, vente d'outillage de voirie, tous travaux de ferronnerie.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2000 euros

Gerance : M. Sébastien PAGANI, demeurant à SANTA-MARIA-DI-LOTA [20200] 69, Route du Bord de Mer, a été nommé gérant.

Immatriculation de la Société au R.C.S. de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP, en date du 21/04/2023, à Sainte Lucie de Porto-Vecchio, a été constituée la Société suivante : **Forme :** SARL **Dénomination :** Les 3 Piscines Sigle : Les 3 Piscines. **Siège :** U Spidali - San Martinu - Ld Granocchiaja - Sainte Lucie de Porto-Vecchio - 20144 Zonza. **Objet :** Restauration, de tout type, rapide, traditionnel, brasserie, snack et préparation de plats cuisinés, commerce de détail de produits alimentaires ou épiceries fines. La vente pouvant être réalisée par exploitation de concession, sur place, à emporter, ou par livraison à domicile ou sur tous lieux d'organisation d'événement ou de réception, ou par l'intermédiaire d'équipement mobiles ou véhicules. Conformément à la législation en vigueur, tout type d'événements d'ordre privés que l'organisation de réception, d'anniversaire, de baptême, de mariage, de soirée à thèmes entre amis. Et toute autre activité se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement. **Durée :** 70 ans à compter de l'immatriculation au Rcs de AJACCIO. **Capital :** 2000 €. **Gerance :** M. BATTESTI Adrien, Piana di Santa Lucia, CONCA, Sainte Lucie de Porto-Vecchio, 20144 Zonza. M. QUERET-MINICHETTI Ange, Mangia Gatta, Zonza, Sainte Lucie de Porto-Vecchio, 20144 Zonza.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 11/04/23, il a été constituée une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : 2B

Objet social : Vente de pizzas et plats préparés, spécialités italiennes, sur place et à emporter ; Vente de boissons non alcoolisées

Siège social : Open Tennis Club - Route du Front de Mer à BASTIA [20]

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation

Capital : 100 €

Gerance : Monsieur Kévin KREEL, demeurant 50, route de Canavaggia, Clos Palatino, BTH, Appt 2, 20290 Borgo

Immatriculation au RCS de Bastia

Pour avis, La Gérance,

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : LG-ALBA

Siège social : Murtone - 20111 Casaglione - 20111 Tiuccia

Objet : L'acquisition, la vente, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio

Capital : 1.000 euros divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune

Apports en numéraire : 1.000 euros

Gérants : Madame Céline ALBA épouse LE GUINIO et Monsieur Laurent LE GUINIO, demeurant ensemble 282, Chemin de l'Oppidum - 30330 GAUJAC

Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants, descendants du cédant.

Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

FONTIERI

Société Civile Immobilière
Au capital de 2000 euros
Siège social : Chez M. J-C PALMIERI
12, Rue de la libération
20620 Biguglia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 2/05/2023 il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : FONTIERI
Siège social : Chez Monsieur J-C PALMIERI, 12 Rue de la libération, 20620 Biguglia
Objet social : Acquisition, administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente à titre exceptionnel de tous immeubles et biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Messieurs Jean-Noël FONTAN et Jean-Christophe PALMIERI
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BELVEDERE CAMPOMORO en date du 1er mai 2023, il a été constituée une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : MILA,
SIEGE SOCIAL : Village Belvedere, 20110 Campomoro-Belvedere
OBJET : Vente à emporter de glaces, gaufres, crêpes, sandwichs froids, Panini sucrés, et boissons.
Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 1000 euros
Montant des apports en numéraire : 1000 € (mille euros)
PRESIDENT : Monsieur BOUDJENAH Aziz, Kada, demeurant Village Belvedere, 20110 Campomoro-Belvedere,
AGREMENT DES CESSIONS : Toutes opérations, notamment toutes cessions, échanges, apports à société d'éléments isolés, donations, ayant pour but ou conséquence le transfert d'un droit quelconque de propriété sur une ou plusieurs actions entre toutes personnes physiques ou morales sont soumises, à peine de nullité, à l'agrément préalable de la société. Le tout sauf à tenir compte de ce qui peut être ci-dessus stipulé en ce qui concerne l'inaliénabilité. Aucune cession au profit de qui que ce soit n'est libre
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

N° 13

TMC SERVICES SENIORS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social :
Résidence L'Orée du Bois
Avenue Noël Franchini, 20090 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 11/04/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination :

TMC SERVICES SENIORS

Siège : Résidence L'Orée du Bois - Avenue Noël Franchini - 20090 Ajaccio
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1000 euros
Objet : Services à la personne, à savoir : Préparation de repas à domicile, Livraison de repas à domicile, Livraison de courses à domicile, Assistance informatique à domicile, Maintenance, entretien et vigilance temporaires à domicile, Assistance administrative à domicile, Accompagnement des enfants de plus de 3 ans dans leurs déplacements, Assistance aux personnes ayant besoin d'une aide temporaire à leur domicile, Conduite du véhicule des personnes en cas d'invalidité temporaire, Accompagnement des personnes présentant une invalidité temporaire, Coordination et délivrance des services à la personne, Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Melle Lésia POMI, demeurant Lieu-dit Milella, 20167 Péri
Directeurs généraux : Mr Michaël POMI, demeurant Lieu-dit Jabella - 20167 Péri ; Mr Jean- Christian PADOVANI demeurant 309, rue du Docteur Jean- Paul de Rocca Serra - Résidence Genovese - Bât.A4 - Omigna - 20090 Ajaccio
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE**



SUR PLACE OU PAR TELEPHONE

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 24/04/2023, il a été constitué une S.A.S. ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : U VINU
Objet social : La vente de vins
Siège social : 10, rue Asinacciu - Quartier Asinacciu - 20260 Lumio
Capital : 1.500 €. **Durée :** 70 ans.
R.C.S : BASTIA
Président : Monsieur François Marie BUTERI demeurant 10, Quartier Asinacciu à LUMIO
Directeur Général : Madame Marina FRANIC demeurant Route de Chatel St Denis 6 à BLONAY (Suisse).

N° 15



SAS Alain SPADONI & ASSOCIES,
Notaires à Ajaccio (Corse-du-Sud)
3, avenue Eugène Macchini
Immeuble « Le Régent ».

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Olivier LE HAY, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble «Le Régent», le 07 avril 2023, enregistré au SPFE d'Ajaccio le 20 avril 2023 Référence 2023 N 00201, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Objet social : La gestion, l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location, la vente de tous biens et droits immobiliers et ceux pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.
Dénomination sociale : SCI PEROLINGO
Siège social : Umbriccia, SOCCIA [20125]
Durée : 99 années
Capital social : 1000 euros.
Gérant : Madame Tia Marie Chrisitne PREZIOSI épouse FONTEYNE, demeurant à route de Radica, Casaccioli, AFA [20167]
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Me Olivier LE HAY,
Le notaire.

MODIFICATION GERANT

N° 16

LAVERIE AUTOMATIQUE DU CULUMBU

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 500 euros
Siège social : Lieu-dit Saint-Pierre
Gare de Mezzana
20167 Sarrola-Carcopino
504 178 062 RCS Ajaccio

Suivant l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14/04/2023, les associés ont pris acte de la démission de Mme Christelle, Corinne FERRANDEZ de ses fonctions de Gérante et a nommé en qualité de nouveau Gérant pour une durée indéterminée à compter du 14/04/2023, M. Kevin, Ghislain, André TROUSSELIER, demeurant Route du Fort, Résidence les Vallons du Fort, 5.04, 20166 Porticcio. L'article 13 des statuts a été modifié afin de supprimer le nom de l'ancien gérant sans qu'il soit nécessaire de le remplacer par le nom du nouveau gérant.

Pour avis,
La Gérance.

N° 17

S.C.I. GIUSTINIANI
Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 €
Siège social : Lieu-dit Torra
20215 Vescovato
534 214 861 RCS Bastia

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 20 mars 2023, il résulte que Monsieur Jean-Baptiste GIUSTINIANI, demeurant 5, rue Charles Desvergnès - 92190 MEUDON, et Monsieur Pierre-Yves GIUSTINIANI, demeurant 3, rue des Meuniers - 60350 SAINT-JEAN-AUX-BOIS, ont été nommés Cogérants à compter du 20 mars 2023, en remplacement de Monsieur Yves GIUSTINIANI, 3 rue des Meuniers - 60350 SAINT-JEAN-AUX-BOIS, gérant décédé.

Mention sera faite au RCS de Bastia.
Pour avis, le représentant légal.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 18



BALAGNE OCCAZ

SAS au capital de 1000
Siège social : Bât A - Appt 2
Rès Les Jardins de Cardellu
20260 Calvi-898290887 RCS de Bastia

L'AGE du 30/03/2023 a décidé de transférer le siège social 2, Rue du Poilu, 06230 Villefranche-sur-Mer, à compter du 30/03/2023.
Radiation au RCS de Bastia et réimmatriculation au RCS de Nice.

N° 19

BOUCHERIE DU RUPPIONE

SAS au capital de 5000 euros
Siège social : Paese Di Ruppione
Valle di Vignola, 20166 Pietrosella
RCS Ajaccio 801 509 506

Aux termes d'une décision en date du 28/04/2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social et l'établissement principal de : Paese Di Ruppione, Valle di Vignola, 20166 PIETROSELLA au Lieu-dit Arciquatra, Rond-Point de l'Isola, 20166 PIETROSELLA (Commune de Pietrosella) à compter du 14/03/2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 20

DISTYLA PRODUCTION

SAS au capital de 1000 €
Siège social : Route de Mezzavia
Pôle de Suartello 2, 20090 Ajaccio
RCS Ajaccio 894 024 272

En date du 27/03/2023, le président a décidé le transfert du siège social à compter du 27/03/2023 et de modifier l'article 5 des statuts comme suit :
- Ancienne mention : Le siège social de la société est fixé au Route de Mezzavia, Pôle de Suartello 2, 20090 AJACCIO.
- Nouvelle mention : Le siège social de la société est fixé au 17 rue du Dr Del Pellegrino, 20090 AJACCIO.
L'inscription modificative sera portée au RCS AJACCIO tenue par le greffe du tribunal.

Xavier NICOLAI,

AVIS D'ATTRIBUTION

PROCÉDURE FORMALISÉE/ENTITÉ ADJUDICATRICE

APPEL D'OFFRES OUVERT

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 431.000 € HT

CCIC/DC/2023.029
Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex - Tel : 04.95.54.44.44

CORRESPONDANT :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex - Tel : 04.95.54.44.44

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités Portuaires.

Objet de l'accord cadre : Un accord-cadre à bons de commande pour la réalisation des prestations de sûreté pour les ports de commerce d'Ajaccio et de Propriano.

Durée de l'Accord Cadre :

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale qui débute à compter du 1er mai 2023 au 31 décembre 2023. Il sera reconduit tacitement jusqu'à son terme.

Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 4.

La durée de chaque période de reconduction est de 1 an.

La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 56 mois.

Lieux de livraison : Port d'Ajaccio et Port de Propriano

Nomenclature Européenne CPV : 79710000-4 / Services de sécurité.

Caractéristiques principales :

Il s'agit, d'une part, des prestations de contrôle d'accès de tous les passagers, personnels portuaires, équipages, véhicules, marchandises et de toute autre personne pénétrant sur l'(es) Installation(s) Portuaire(s), d'autre part, l'Inspection Filtrage de 1er niveau des véhicules à 100 % en amont des Zones d'accès Restreint, et, enfin, l'Inspection Filtrage de second niveau en continu des passagers, personnels portuaires, équipages, véhicules, marchandises et de toute autre personne pénétrant en Zone d'Accès Restreint.

Mode de dévolution de l'accord cadre : L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement défini à l'article R2113-1 du Code de la Commande Publique car celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteux l'exécution des prestations.

Mode de passation de l'accord cadre : L'accord cadre est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert - définie par les articles L.1 à L.6, L.2124-2 et R.2113-1, R.2124-2.1° ; R.2161-3.2°, R.2161-4, R.2161-5, R.2162- 2 al.2, R.2162-4-2°, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire.

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R.2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination.

Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse a décidé de passer un accord cadre avec sans minimum annuel et un maximum annuel en valeur :

Maximum annuel : 2.000.000,00 Euros H.T.

Critères de jugement des offres de l'accord-cadre :

* Valeur technique (60%) appréciée selon les sous-critères :

- L'organisation prévue sur les sites Portuaires ;

- La formation du personnel dédié à la prestation ;

- La politique qualité du candidat.

* Prix des prestations (40%)

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément au JOUE, BOAMP et au JAL l'Informateur Corse le 1er mars 2023.

Nombre d'offre reçue : 01

Nom et adresse de l'attributaire :

SAS SAP SUR - 20 Rue Conventionnel Chiappe

20000 AJACCIO

Date de notification de l'accord cadre : Le 20 avril 2023

Prix de l'accord cadre :

Pour un montant maximum annuel de 2.000.000€HT et l'ensemble des prix indiqués au Bordereau de Prix contractualisés.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Direction Juridique et Affaires Générales de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse - Hôtel Consulaire

Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44

Modalités de consultation du marché :

L'entier dossier de marché est susceptible d'être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, au siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse (Hôtel Consulaire, Rue du nouveau port, 20200 Bastia / Tel : 04 95 54 44 44) - Direction juridique, rendez-vous préalablement pris à cet effet auprès de M. Agostini aux jours et heures habituels d'ouverture de l'établissement : 8H30-12h et 14h-18h.

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

.../...

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours ci-toyens, accessible par le site www.telerecours.fr par :

* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administrative (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi au JOUE, le 02 mai 2023.

Date d'envoi du présent avis : le 02 mai 2023.

COMMUNE DE LAVATOGGIO

« CONSULTATION DE PROMOTEURS POUR LA CESSION
DE CHARGES FONCIERES EN VUE DE LA REALISATION
D'UN PROGRAMME DE LOGEMENTS AU SEIN
D'UNE OPERATION COMMUNALE DESTINEE
A LA RESIDENTIALISATION PRINCIPALE
A PRIX DE VENTE ENCADRE »

1. Identification de l'organisme qui passe le marché :

Maîtrise d'ouvrage : COMMUNE DE LAVATOGGIO

Le Village - 20225 LAVATOGGIO

Siren : 212 001 382 00010 / TVA intracommunautaire : FR87212001382

Mail : mairie.lavatoghju@orange.fr - Tel : 04 95 61 70 70

2. Type de procédure de passation :

Appel à projet relative à la construction de logements destinés à la résidentialisation principale et à prix de vente encadré

3. Objet du marché :

CAHIER DES CHARGES DE CONSULTATION - APPEL A PROJET

4. Type et Numéro du marché public :

Consultation portant le numéro n°2023 - 03

5. Lieu d'exécution du marché :

Village de Lavatoggio - 20225 Lavatoggio

6. Modalités d'obtention du dossier :

Les dossiers seront retirés électroniquement et gratuitement sur la plate-forme de dématérialisation à l'adresse suivante :

www.achatspublicscorse.com

7. Date limite de réception des propositions :

La date limite de réception des offres est fixée au Vendredi 9 juin 2023 à 16h00 par voie dématérialisée.

8. Nature de l'opération :

Vente foncière relative à la construction de logements destinés à la résidentialisation principale.

9. Pièces constitutives du dossier :

* Le présent cahier des charges de consultation, définissant les modalités de consultation et de réalisation de l'opération.

* La cartographie de zonage de la Carte Communale de la commune la Lavatoggio

* Le diagnostic territorial - Atelier Ligne

* La version de l'esquisse retenue - V3

* Le plan topographique du terrain - Format DWG

* Le référentiel Habitat et Qualité de Vie - Alloghju è benistà - définissant la démarche qualitative attendue.

10. Critères de jugement des offres pour la sélection des candidats autorisés à concourir :

Critères généraux :

Composition de l'équipe au regard des compétences attendues,

Capacité financière du mandataire et de l'équipe,

Qualité technique de la proposition, analyser via la note méthodologique proposée.

Références de l'équipe,

Critères détaillés sur 100 points (cf : Dossier de consultation) :

Pertinence du programme et de l'offre financière : 40 points

Valeur technique de l'offre : 30 points

Qualité et pertinence de esquisses proposés : 30 points

Le dossier de consultation détail les sous-critères

11. Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs et techniques :

COMMUNE DE LAVATOGGIO - Le Village - 20225 LAVATOGGIO

Siren : 212 001 382 00010 / TVA intracommunautaire : FR87212001382

Mail : mairie.lavatoghju@orange.fr - Tél : 04 95 61 70 70

et copie de la demande à :

Bureau d'études : SAS AMENAGEMENT-CAU - Résidence Casa Luna - Bât D1 -

Avenue de Borgo - 20290 BORGIO //

Email : sas.amenagement@gmail.com // Tel : 04 95 32 50 66

12. Les délais et voies de recours :

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal Administratif de Bastia :

Tribunal Administratif de Bastia, Villa Montepiano, 20407 Bastia Cedex

Téléphone : 04.95.32.88.66 // Télécopie : 04.95.32.38.55 //

Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

13. Autres renseignements :

Visite du site obligatoire prévue aux dates suivantes :

* Lundi 15 mai 2023 [horaire définit par rendez-vous auprès de la SAS AMENAGEMENT-CAU]

* Mardi 30 mai 2023 [horaire définit par rendez-vous auprès de la SAS AMENAGEMENT-CAU]

14. Date d'envoi de l'avis à la publication : 25/04/2023.

N° 23



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE n° 01/2023

- 1 - **NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR :**
Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO
Hameau de Guaitella
20200 Ville di Pietrabugno
Tel : 04.95.32.88.32.9
Fax : 04.95.32.66.11,
Adresse internet : <http://www.pietrabugno.com>.
Courriel : mairie@pietrabugno.com
- 2 - **MODE DE PASSATION :** Procédure adaptée [Article r2123-I, 1° du code de la commande publique].
- 3 - **OBJET DU MARCHÉ :** Marché de Travaux « rénovation énergétique et réaménagement des locaux de la mairie et de la salle des fêtes ».
- 4 - **DECOUPE DES PRESTATIONS :**
Lot n°1 : Gros œuvre / démolition/micropieux.
Lot n° 2 : Charpente / couverture.
Lot n° 2 A : Etanchéité.
Lot n° 3 : Isolation thermique par extérieur.
Lot n° 4 : Menuiserie aluminium.
Lot n° 5 : Platerie / Faux plafond / menuiserie bois.
Lot n° 6 : Revêtements sols et murs.
Lot n° 7 : Peinture / nettoyage.
Lot n° 8 : Elévateur PM R.
Lot n° 9 : Plomberie / chauffage / ventilation / climatisation.
Lot n° 10 : Electricité courants forts / courants faibles.
Lot n° 11 : Serrurerie.
Lot n° 12 : Désamiantage.
- 5 - **CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES :** Se référer au règlement de la consultation.
- 6 - **ACCES AU DCE :** Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur : <https://www.marchés-sécurisés.fr>.
- 7 - **RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF et D'ORDRE TECHNIQUE :**
Pour obtenir tous les renseignements d'ordre administratifs et techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leurs études, les candidats devront faire 3 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite auprès du service acheteur via la plateforme de dématérialisation de la Commune. Le pouvoir adjudicateur se chargera de transmettre les demandes d'ordre techniques au maître d'œuvre pour réponse.
- 8 - **CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES :**
Les offres doivent être déposées par voie électronique sur le profil acheteur : <https://www.marchés-sécurisés.fr>.
- 9 - **DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :** La date limite de réception des offres est fixée au 16 juin 2023 - 12 h 00.

Le Maire, Michel ROSSI.

N° 24

CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats Associés à la Cour
39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.34.92.10
Site : cabinet-retali.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

Le 15 juin 2023 à 11H00

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci après :

SUR LA COMMUNE de VESCOVATO (Haute-Corse)
au lieudit CAMPORE cadastré B 78 d'une contenance de 45a 99ca
Sur laquelle est éditée une propriété bâtie non terminée à l'état d'abandon d'une superficie de 523,64 m2 Loi CARREZ.

LOT UNIQUE

MISE A PRIX : 372.000,00 €

A défaut d'enchère, il sera procédé à une remise en vente sur baisse de la mise à prix initiale de 25% immédiatement ou après nouvelle publicité au choix du pour-suisant.

Visite prévue sur place sans RDV le 17.05.2023 de 11H00 à 12H00 par la SELARL LECA-MARZOCCHI, huissiers de justice associés, 35 bd PAOLI - 20200 BASTIA - Tel : 04.95.55.00.80

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au CABINET RETALI & ASSOCIES - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet : cabinet-retali.fr

N° 25

FNS SIMPLIFIÉ - AVIS DE MARCHÉ

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur :
Communauté Communes de la Pieve de l'Ornano et du Taravo
Type de Numéro national d'identification : SIRET
N° National d'identification : 20003895800019
Code Postal : 20166
Ville : PORTICCIO
Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation :
Lien vers le profil d'acheteur : https://cc-pieveornano.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_16536_935011.html
Identifiant interne de la consultation : 20230501
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non
Contact : STRABONI Charles
email : cdc-ornano@hotmail.fr
Tél : +33 495230200

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Condition de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :
Se référer aux documents de consultation
Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :
Se référer aux documents de consultation
Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :
Se référer aux documents de consultation
Technique d'achat : Sans objet
Date et heure limites de réception des plis : 05 Juin 2023 à 12:00
Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée
Réduction du nombre de candidats : Non
Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui
L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Mission d'étude pour une stratégie de développement économique du territoire de la Communauté de Communes de la Pieve de l'Ornano et du Taravo
CPV - Objet principal : 79300000.
Type de marché : Services
Description succincte du marché : La présente consultation concerne l'exécution d'une mission d'étude pour une stratégie de développement économique du territoire de la Communauté de Communes de la Pieve de l'Ornano et du Taravo.
Affiner une réflexion qui permettra la construction du projet de territoire :
- Mettre en avant les potentiels économiques du territoire : ancrage économique et social des acteurs ;
- Avoir une vision prospective du développement économique ;
- Garantir une cohérence, une lisibilité des projets, en tenant compte des spécificités des collectivités ;
- Renforcer, par une démarche concertée, l'articulation communes/communauté de communes (concertation collective) ;
- Favoriser une dynamique économique durable ;
- Développer une stratégie de marketing territorial.
Lieu principal d'exécution du marché : Territoire de la CCPOT
Durée du marché (en mois) : 8
La consultation comporte des tranches : Non
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non
Marché alloti : Non
Mots descripteurs : Etude, Prestations de services.
Section 6 : Informations Complémentaires
Visite obligatoire : Non
Date d'envoi du présent avis : 27 Avril 2023

N° 26

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

DEPARTEMENT DE PUBLICATION : 20B

TRAVAUX

AVIS DE MARCHÉ

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Commune de Galeria
Correspondant : M. Jean-Marie SEITE, Maire
Casa cumuna - 20245 GALERIA
Tel : 04 95 62 00 09
Courriel : galeria.mairie@wanadoo.fr

Objet du marché :
Numéro de la consultation : 2023/05
- Réhabilitation du Quartier Casa Maio - Village
Mots descripteurs : Maçonnerie
Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges [règlement de la consultation].
Type de procédure : Procédure adaptée
Date limite de réception des offres : 30 MAI 2023 A 19 H
Date d'envoi du présent avis à la publication : 27 AVRIL 2023.

AVIS D'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 431.000 € HT

CCIC/DC/2023.035
Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
 Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
 20293 Bastia Cedex
 Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
 Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
 20293 Bastia Cedex
 Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques/activités portuaires.
Objet de l'accord cadre : Appel à candidature relatif aux missions d'assistance technique pour la réalisation des études de risque de pollution et de danger des plateformes portuaires de Corse.

Lieux de livraison :

Port d'Ajaccio ; Port de Bastia ; Port de Bonifacio ; Port de l'Île Rousse ; Port de Porto-Vecchio ; Port de Propriano et Port Tino Rossi.

Durée de l'accord cadre :

01 (un) an renouvelable 3 (trois) fois à compter de sa notification

Nomenclature Européenne CPV :

71313000-5/Services de conseil en ingénierie de l'environnement ;

71313410-2/Services des risques et dangers pour la construction.

Caractéristiques principales :

Il s'agit de la réalisation de études de dangers et audits associés, d'Etudes de risque, Mise à jour des différentes études, Mise à jour du Manuel du Système de la Gestion de la Sécurité et réalisation des audits et réunions associées, la réponse à des questions relevant de la réglementation (Arrêté TMD, Code de l'Environnement, RPM, IMDG, et Règlements locaux) et formations du personnel aux transports de marchandises dangereuses, aux risques chimiques et aux risques aux postes de travail, au Manuel SGS, pour les ports de Corse.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement fixé par les dispositions de l'article L.2113- 10 du Code de la commande publique car l'objet de l'accord-cadre ne permet pas l'identification de prestations distinctes

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-1, R2124-4, R2161-21, R2161-22, R2161-23, R2162-2 al.2, R2162-4-2°, R 2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire.

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse a décidé de passer un accord cadre avec sans minimum annuel et un maximum annuel en valeur :

Maximum annuel : 900.000,00 €uros H.T.

L'avis concerne un accord cadre à bons de commande de fournitures.

Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :

Les articles R.2193-3 à R.2193-53 du Code de la Commande Publique,
 Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement,
 Crédits ouverts aux sections : 120, 121, 125, 126, 221, 226, 222, 232, 223, 233, 224, 234 et 225.

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Le dossier de consultation (phase candidature) et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur la plateforme de Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>), dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site « Plateforme des achats de l'Etat ».

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat : Outre DC 1 et DC 2 :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

.../...

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143- 5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation de l'accord cadre.

Date limite de remise des candidatures : Le 22 mai 2023 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

- * De leurs garanties financières,
- * De leur capacité technique,
- * De leurs compétences et moyens professionnels,
- * De la liste de Références pour des prestations similaires ou équivalentes sur les trois dernières années.

Critères de jugement des offres pour chaque lot :

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

- * Prix des prestations [40%]
- Délai de réalisation/ Etape [20%]
- Valeur technique [40%] appréciée à l'aune de :
- La pertinence des moyens humains et matériels dédiés pour l'exécution des prestations.
- La méthodologie adoptée et proposée pour la formation.

Durée de validité des offres : 06 mois

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2023.035

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs et techniques :

Les questions devront être posées sur le site « Plateforme des achats de l'Etat » :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66

Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Direction Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges,

Place Félix-Baret, CS 80001,

13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr par :

* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administrative (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 02 mai 2023.

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 02 mai 2023.

N° 28

AVIS D'ATTRIBUTION

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur

Avenue Paul Giacobbi

BP 678 - 20601 BASTIA - Cedex

Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29

mèl : direction@oehc.frweb : <http://www.oehc.fr>

SIRET 33043264200016

Objet : REALISATION DES VRD A L'UPEP DE SARTENE

Référence acheteur : 2022-042-SI

Nature du marché : Travaux

Appel d'Offres ouvert

Classification CPV :

Principale : 45233140 - Travaux routiers

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montépiano

20407 Bastia - Cedex

Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855

greffe.ta-bastia@juradm.fr

Attribution du marché :

Date d'attribution : 24/04/23

Marché n° : 2022-041-SI

LEANDRI ROCH BTP, ZI DE TAVARIA, 20110 PROPRIANO

Montant HT : 208.946,70 Euros

Sous-traitance : Non.

Envoi le 02/05/23 à la publication.

AVIS D'ATTRIBUTION**PROCÉDURE FORMALISÉE****MARCHÉ NÉGOCIÉ
SUITE À APPEL D'OFFRES INFRUCTUEUX****MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 431.000 € HT****CCIC/DC/2023.028
Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse****NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :**

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44

CORRESPONDANT :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques/Activités Aéroportuaires.

Objet de l'accord cadre :

Un accord-cadre à bons de commande pour la réalisation des prestations de sûreté pour l'Aéroport d'Ajaccio Napoléon Bonaparte.

Durée de l'Accord Cadre : L'accord-cadre est conclu pour une période initiale qui débute à compter du 1er mai 2023 au 31 décembre 2023. Il sera reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 4.

La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 56 mois.

Lieux d'exécution :

Aéroport d'Ajaccio Napoléon Bonaparte.

Nomenclature Européenne CPV : 79710000-4 / Services de sécurité.

Caractéristiques principales :

Il s'agit, d'une part, des prestations d'inspection filtrage des passagers et de leurs bagages de cabine (IFPBC) effectuées par les gestionnaires d'aéroport dans le cadre des dispositions prévues au Code de l'Aviation Civile, d'autre part, de l'inspection filtrage de tout ce qui peut pénétrer en zone côté piste d'un aéroport (personnes, bagages, véhicules, fret, poste, catering, etc.), et enfin, de contrôler les autorisations d'accès en PCZSAR et de détecter la présence d'explosif, d'engin explosif ou de tout objet prohibé pouvant porter atteinte à la sûreté ou à la sécurité des vols et des personnes.

Mode de dévolution de l'accord cadre : Afin de susciter la plus large concurrence, l'Entité Adjudicatrice passe l'accord cadre en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots.

La présente procédure regroupe 3 (trois) lots :

Lot 1 : Inspection des passagers des bagages de cabines et des personnels Aéroport d'Ajaccio.

Lot 2 : Inspection filtrage des bagages de soute Aéroport d'Ajaccio.

Lot 3 : Contrôle accès routier et inspection filtrage Aéroport d'Ajaccio.

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée suite à l'appel d'offres ouvert déclaré infructueux le 14 avril 2023, définie par l'article R.2124-3.6° du Code de la Commande publique.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse a décidé de passer un accord cadre avec sans minimum annuel et un maximum annuel en valeur :

Lot N°1 : Inspection des passagers des bagages de cabines et des personnels Aéroport d'Ajaccio.

Maximum annuel : 5.000.000,00 Euros H.T.

Lot N°2 : Inspection filtrage des bagages de soute Aéroport d'Ajaccio

Maximum annuel : 4.000.000,00 Euros H.T.

LOT N°3 : Contrôle accès routier et inspection filtrage Aéroport d'Ajaccio

Maximum annuel : 2.000.000,00 Euros H.T.

Critères de jugement des offres de l'accord-cadre :

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

* Valeur technique [60%] appréciée selon les sous-critères :

- L'organisation prévue sur le site aéroportuaire, dans le strict respect de la réglementation en vigueur ;

- La formation du personnel dédié à la prestation, dans le strict respect de la réglementation en vigueur ;

- La politique qualité du candidat, dans le strict respect de la réglementation en vigueur.

* Prix des prestations [40%]

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Selon les termes des dispositions, le Pouvoir Adjudicateur a décidé de faire participer à la procédure avec négociation, le candidat SAS SAP SUR, pour autant que les conditions initiales du marché n'ont pas été substantiellement modifiées et les offres du SAS SAP SUR, respectivement pour les lots 1, 2 et 3 sont conformes aux exigences relatives aux délais et modalités formelles de présentation des offres de la procédure d'appel d'offres initiale. .../...

Nombre d'offres négociées reçues :

Lot 1 : Une

Lot 2 : Une

Lot 3 : Une

Nom et adresse de l'attributaire :

Pour le lot 1 : La Société SAS SAP SUR.

20, Rue Conventionnel Chiappe, 20000 AJACCIO

Pour le lot 2 : La Société SAS SAP SUR.

20, Rue Conventionnel Chiappe, 20000 AJACCIO

Pour le lot 3 : La Société SAS SAP SUR.

20 Rue Conventionnel Chiappe, 20000 AJACCIO

Date de notification de l'Accord-Cadre : Le 26 avril 2023

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Direction Juridique et Affaires Générales de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex - Tel : 04.95.54.44.44

Prix de l'accord cadre :

Lot 1 : Les tarifs horaires suivants : Agent de sûreté 45.96€ et Superviseur 56.72€

Lot 2 : Les tarifs horaires suivants : Manutentionnaire de sûreté 45.96€, Agent de sûreté 45.96€ et Superviseur 56.72€

Lot 3 : Les tarifs horaires suivants : Chef de Poste 56.72€ et Agent de sûreté 45.96€

Modalités de consultation du marché :

L'entier dossier de marché est susceptible d'être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, au siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse (Hôtel Consulaire, Rue du nouveau port, 20200 Bastia / Tel : 04 95 54 44 44) - Direction juridique, rendez-vous préalablement pris à cet effet auprès de M. Agostini aux jours et heures habituels d'ouverture de l'établissement : 8H30-12h et 14h-18h.

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr :

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi au JOUE, le 02 mai 2023.

Date d'envoi du présent avis : le 02 mai 2023.

N° 30

CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats Associés à la Cour - 39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.34.92.10 - Site : cabinet-retali.fr

VENTE SUR LICITATION AUX ENCHERES PUBLIQUES**AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR****AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA****Le JEUDI 15 JUIN 2023 à 11H00**

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci après :

SUR LA COMMUNE de CORTE (Haute-Corse)

Dans l'ensemble immobilier sis 18, Avenue du Président PIERUCCI (anciennement Avenue du 9 Septembre) figurant au cadastre sous les références SECTION AE 549-550 AULIEUDIT « 18 Avenue du Président PIERUCCI » d'une contenance totale de 6a 76ca

Les biens et droits immobiliers composant :

Le lot numéro 7 : un garage au rez-de-jardin et les 5/1000ème des parties communes.

Le lot numéro 31 : une cave à l'entresol et les 1.80/1000ème.

Le lot numéro 48 : un appartement F4 au 3ème étage et les 46.83/1000ème

LOT UNIQUE

MISE A PRIX : 75.000,00 euros.

Avec possibilités de baisse de mise à prix du quart puis du tiers de la mise à prix initiale, immédiatement ou après de nouvelles publicités au choix du poursuivant
Visite prévue sur place SANS RDV le 1er juin de 11h00 à 12h00 par la SELARL LECA-MARZOCCHI, huissiers de justice associés, 35 bd PAOLI - 20200 BASTIA - Tel : 04.95.55.00.80

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au CABINET RETALI & ASSOCIES - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet : cabinet-retali.fr

EXTRAIT DE JUGEMENT

N° 31

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 17/04/2023, le Tribunal de Commerce d'Ajaccio a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

Eso Falconetti (SARL)
8, Avenue Paul Doumer
20220 l'Ile-Rousse

Activité : Station service, distribution de tous produits énergétiques, lubrifiants, articles et produits divers destinés aux véhicules, automobilistes, chauffeurs routiers

RCS Bastia : B 811 164 953, 2015 B 233
Date de cessation des paiements : 30/11/2022

Liquidateur :

Me Jean-Pierre CELERI
Demeurant 22, Cours Napoléon,
20000 Ajaccio

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 32

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 02/05/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire Simplifiée de :

SASU Corse Grillages (SASU)
Vix - 20240 Ventiseri

Activité : Vente de clôtures, portails, équipements de sécurité

RCS Bastia : B 823 863 857, 2016 B 676

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 33

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 17/04/2023, le Tribunal de Commerce d'Ajaccio a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Calenzana Services (SARL)
Lieu-dit Pian d'Aregnu
20214 Calenzana

Activité : Station service, vente au détail de carburants, lubrifiants et produits pétroliers

RCS Bastia : B 809 888 233, 2015 B 103

Date de cessation des paiements : 30/11/2022

Liquidateur :

Me Jean-Pierre CELERI
Demeurant 22, Cours Napoléon,
20000 Ajaccio

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 34

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 17/04/2023, le Tribunal de Commerce d'Ajaccio a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Calvi Services (SAS)
Avenue Christophe Colomb
20260 Calvi

Activité : Exploitation d'une station service, la vente de carburant et produits pétroliers, lavage, graissage, la petite mécanique, achat et vente de véhicules automobiles, vente de boissons non alcoolisées, confiserie et autres produits alimentaires destinés à la clientèle

RCS Bastia : B 884 187 006, 2020 B 341

Date de cessation des paiements :

31/01/2023

Liquidateur :

Me Jean-Pierre CELERI
Demeurant 22, Cours Napoléon,
20000 Ajaccio

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 35

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 02/05/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler directement ou indirectement toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale pour une durée de dix ans à l'encontre de :

Monsieur Michel Baltolu
Né le 13/01/1968 à Ajaccio
domicilié Vix - 20240 Ventiseri
Président de la SASU ETRF
domiciliée Vix
20240 Ventiseri

Activité : Terrassement, génie civil, démaquillage et micro construction (petite maçonnerie)

RCS Bastia : B 829 791 847 - 2017 B 406

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 36

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 02/05/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

PG Plomberie (SAS)
615, Chemin Chinchini
20600 Furiani

Activité : Travaux de plomberie générale, climatisation, chauffage

RCS Bastia : B 819 444 043, 2016 B 237

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.



N° 37

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 02/05/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Restaurant des Anges (SARL)
Quai Landry
20260 Calvi

Activité : Restaurant, débit de boissons, licence IV. Cat. (Loueur de fonds)
RCS Bastia : B 792 875 650, 2013 B 237

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

DERNIERES MINUTES

N° 38



CABINET MCM

MUSCATELLI - CRETY
MERIDJEN

Avocats au barreau de Bastia
13, Avenue Maréchal Sébastiani
20200 Bastia - 04.95.31.35.63
contact@mcm-avocats.fr

SAS CORSICA SEA CLEANER

Société par Actions Simplifiées

Au capital de 1000,00 euros

Siège social :

3, rue du Général de Gaulle

20137 Porto-Vecchio

RCS Ajaccio 897 483 434

Le 22 mars 2023, l'associé unique a nommé en qualité de Président Monsieur Christophe PAGLIAI, demeurant à VILLE DI PIETRABUGNO [20200] - Les Vallons de Toga, en remplacement de Monsieur Jean-François SAOLETTI et a décidé de transférer le siège social à compter du même jour de PORTO-VECCHIO [20137] - 3, rue du Général DE GAULLE à BASTIA [20200] - PORT TOGA.

N° 39

SAS CORSE SEQUOIA EXPERTISE COMPTABLE

SAS au capital de 15.000 €

Siège social : Lieu-Dit Effrico 3

Centre A Stella - RP de Baléone

20167 Sarrola-Carcopino

B 848 399 275 RCS Greffe Ajaccio

Aux termes du procès-verbal des décisions extraordinaires des associés en date du 31 Mars 2023, enregistré à Ajaccio le 25 Avril 2023, Dossier 2023 00007812, référence 2A04P31 2023 A 00445, il résulte que :

Le capital social de la société a été réduit par diminution du nombre de titres, rachetés par la société.

Le nouveau capital social est fixé à la somme de 12.500 euros, divisé en 1275 actions de 10 euros chacune.

L'article 8 des statuts est modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 40

SAS CORSE SEQUOIA EXPERTISE COMPTABLE

SAS au capital de 15.000 €

Siège social : Lieu-Dit Effrico 3

Centre A Stella - RP de Baléone

20167 Sarrola-Carcopino

B 848 399 275 RCS Greffe Ajaccio

Aux termes du procès-verbal des décisions extraordinaires des actionnaires en date du 26 avril 2023, les résolutions suivantes ont été adoptées :

L'objet social a été modifié comme suit : Ancien objet : « La société a pour objet l'exercice de la profession d'expert-comptable dès son inscription au tableau de l'Ordre des experts-comptables.

Elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à celui-ci dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires.

Elle peut notamment détenir des participations de toute nature sous le contrôle du Conseil régional de l'Ordre et dans les conditions fixées par le Règlement intérieur de l'Ordre des experts-comptables. »

Nouvel objet : « La société a pour objet : - l'exercice de la profession d'expert-comptable dès son inscription au tableau de l'Ordre des experts-comptables ;

- l'exercice de la profession de commissaire aux comptes dès son inscription sur la liste des commissaires aux comptes.

- L'activité de conseil, management, stratégie de développement.

Elle peut réaliser toutes opérations qui se rapportent à cet objet social et qui sont compatibles avec celui-ci, dont la détention de participation de toute nature, dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires encadrant l'exercice des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes, notamment leurs règles de déontologie respectives. A ce titre, la société s'engage à respecter :

la réglementation liée aux incompatibilités et aux risques de conflits d'intérêts propre à chaque profession,

l'indépendance de l'exercice professionnel de ses associés et de ses salariés.»

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 41

PIETRALBA PAIN CHAUD

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 5000 €

RCS Ajaccio 478 084 007

L'assemblée générale du 30.04.2023, a décidé du transfert de siège social à effet du 30.04.2023 :

* Ancien : Pietralba 1 - Bât B1 - avenue Nonce Benielli - 20090 Ajaccio.

* Nouveau : Lieu-dit Baracone - 20117 Cauro.

N° 42

DESIGNATION D'UN MANDATAIRE ADHOC AVEC MISSION D'ADMINISTRER

Par Ordonnance du 21 avril 2023, Madame la Première Présidente de la Cour d'Appel de Bastia, a désigné Monsieur Jean Loup MATELLI, demeurant 64 Route de San Martino - 20200 BASTIA, en qualité de Mandataire adhoc avec pour mission d'administrer la SARL ATF Location, domiciliée Aéroport de Figari - 20114 FIGARI, inscrite au RCS d'Ajaccio sous le N° 434 460 515.,

N° 43

COMMUNE DE VEZZANI

APPROBATION DE LA RÉVISION DE LA CARTE COMMUNALE

Par délibération du Conseil Municipal en date du 04 février 2023 et arrêté de Monsieur le Préfet du département de la Haute Corse du 20 avril 2023, a été approuvée la révision de la Carte Communale sur le territoire de la Commune de Vezzani. La délibération d'approbation affichée en mairie le 10 février 2023 et l'arrêté préfectoral portant approbation de la révision de la Carte Communale affiché en mairie le 24 avril 2023.

Le dossier de carte communale est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, à la Préfecture et à la Direction Départementale des Territoires.

N° 44



Olivier PELLEGRINI
Avocat

Port de Plaisance de Toga
Tel 04 95 32 05 85

pellagri.olivier@orange.fr

Corsica Autos Motos Rent

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 50.000 euros

Porté à 24.500 euros

Siège social : Port de Plaisance de Toga
20200 Bastia-848 143 574 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 22 Mars 2023 a décidé de réduire le capital social de 25.500 euros pour le ramener de 50.000 euros à 24.500 euros par voie de rachat et d'annulation de 255 actions.

Le Président a constaté en date du 20 Avril 2023 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date. Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000 euros).

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à 24.500 euros Il est divisé en 245 actions de 100 euros chacune, de même catégorie.

Pour avis, Le Président.

N° 45



REPAR ET LOC

SAS au capital de 470.000 €

Porté à 700.000 €

Siège social : RN 193

Rond-Point de Ceppe

Chemin De Cardello, 20620 Biguglia
751 782 939 RCS Bastia

Par acte unanime du 27/04/2023, il résulte que le capital social a été augmenté de 230.000 € par incorporation de réserves. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, Le Président.

N° 46

AVIS

Suivant AGE en date du 23/02/2023, le Président et associé unique de la SAS BORRAGINI, SAS au capital de 1.000 € dont le siège social est sis Terrazzone, 20214 MONCALE et immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 903.291.516, a décidé d'ajouter l'activité de transport par route de marchandises au moyen de véhicule de tout tonnage. L'article 2 des statuts a été mis à jour.

N° 47

CESSION
DE LICENCE DE TAXI

Cession d'une branche d'activité
de fonds artisanal de licence de taxi

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 02/05/2023, enregistré au SIE de BASTIA le 02/05/2023 sous les références 2B 04 P 31 2023 A 00568.

Monsieur MONTI Jean, Paul né le 05 Avril 1968 à VENZOLASCA (Haute Corse) de nationalité Française, demeurant Route de l'Etang, N° 5, 20290 BORGIO, marié avec Madame Serena NICOLI sous le régime de la séparation de biens, artisan taxi immatriculé au Répertoire des Métiers sous le N° 429 105 133 RM 2 B ; N° de gestion 0000200 2B.

A vendu à : Monsieur GAUDILLIERE Thomas né le 30 Juillet 1974 à SAINT REMY (71100) de nationalité Française, demeurant 5108 Route des Marines de Borgo, Résidence Alba Marana, 77 Les Pivoines, 20290 BORGIO marié avec Madame Estelle MISSET sous le régime de la communauté : la **branche d'activité de taxi** avec autorisation de stationnement et licence N° 9, aérodrome de BASTIA-PORETTA (contingent de la commune de LUCCIANA) ainsi que le véhicule taxi de marque MERCEDES-BENZ immatriculé FJ 904 QT muni de tous les équipements nécessaires à l'activité au prix de 300.000 €.

Le cessionnaire est propriétaire avec jouissance du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte de vente. Le prix de cession est de 300.000 € dont 25.000 € pour le véhicule et le matériel. Le prix de vente est placé sous séquestre chez Maître Antoine ALESSANDRI, 5 rue César Campinchi, 20200 BASTIA, qui est habilité à recevoir les oppositions sous forme légale dans un délai de dix jours suivant la dernière publication prévue par la loi.

Pour avis,

N° 48

IN CASA

SAS au capital de 600€

Siège social :

12, Cours Général Leclerc

20000 Ajaccio

898 857 784 RCS d'Ajaccio

L'AG mixte du 03/03/2023 a décidé de :

- Transférer le siège social au : 12, Cours Général Leclerc, 20000 Ajaccio.
- Changer la dénomination sociale qui devient : IN CASA

- Nommer président, M. BRUNO SANTONI, 12, Cours Général Leclerc, 20000 Ajaccio en remplacement de M. BAS TIEN LECCIA.

Modifications à compter du 01/05/2023. Mention au RCS d'Ajaccio.



04 95 32 04 40

N° 49



Marie-Charlotte BERLINGHI
Notaire

Lieu-dit Saint-Pancrace

Route du Village - 20600 Furiani

Tel : 04.20.19.01.25

mariecharlotte.berlinghi@notaires.fr

AVIS DE CESSION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Marie-Charlotte BERLINGHI, officier public, notaire à FURIANI [20600] le 25 avril 2023, enregistré au SPFE de BASTIA,

La Société dénommée ROVAL dont le siège est à SAINT-FLORENT [20217], Port de Plaisance, Immeuble Saint Anne, SIREN 829 014 406 RCS BASTIA. A cédé à :

La Société dénommée A CANTINA dont le siège est à SAINT-FLORENT [20217], Immeuble Saint Anne, Port de Saint Anne SIREN 951 299 205 RCS BASTIA, Le fonds de commerce de Restaurant débit de boisson sis à SAINT-FLORENT [20217] Port de Plaisance, Immeuble Saint Anne, lui appartenant, connu sous le nom commercial A CANTINA.

Propriété jouissance : Jour signature. Prix principal 260.000,00 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 170.000,00 € et matériel pour 90000,00 € payable à terme dans les deux mois de la signature,

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans DIX jours suivant la dernière en date des publications légales en l'étude de Maître Marie-Charlotte BERLINGHI, Notaire à FURIANI, Lieu-dit Saint-Pancrace, Route du Village.

Pour avis et mention,
Le notaire.

N° 50

SAN FRANCESCO

Société Civile Immobilière

Au capital de 155.498,00 €

Siège social : Lieu-dit La Sauvagie

20137 Porto-Vecchio

380 827 261 RCS Ajaccio

AVIS DE DISSOLUTION
ANTICIPEE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2022, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Marie-Ange CARDI, demeurant Lieu-dit La Sauvagie, 20137 PORTO-VECCHIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Lieu-dit La Sauvagie, 20137 PORTO-VECCHIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 51

AVIS DE SAISINE
DE LEGATAIRE UNIVERSEL
DE LAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1

Code de Procédure Civile

Loi n°2016-1547

du 28 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 22 avril 2004, Mademoiselle Angèle ARGANTI, en son vivant retraitée, demeurant à BASTELICACCIA [20129] Bot-tacina Lieu-dit Cavone.

Née à BASTELICA [20119], le 9 janvier 1933. Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité. Décédée à BASTELICACCIA [20129] [FRANCE], le 16 novembre 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Paul CUTTOLI, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Henri PINNA, Joseph MELGRANI, Paul CUTTOLI et Louis-Valéry VERGÉOT», titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO [20000], 6 Boulevard Sylvestre Mar-caggi, le 13 mars 2023, ayant fait l'objet d'un acte complémentaire en date du 25 avril 2023, duquel il résulte que le lé-gataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Romain QUILICHINI notaire à AJACCIO, 3 Cours Général Leclerc, référence CRPCEN : 020001, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance d'AJACCIO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

ANNONCES LÉGALES

Nous traitons les annonces jusqu'au
mardi 16 heures pour une parution le
samedi en kiosque.

Par E-mail :

al-informateurcorse@orange.fr

Par téléphone : 04 95 32 89 92

Par téléphone : 04 95 32 04 40

Par courrier : Immeuble MAREVISTA

12 Quai des Martyrs - 20200 BASTIA

Dans nos locaux :

1, rue Miot - 20200 Bastia

N° 52

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 18/04/2023 à Calvi, Monsieur François LUCIANI, immatriculé au RCS de Bastia sous le numéro 306 432 279 a donné en location gérance, à la SAS FISHCLIP, société immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 905 399 895, un fonds de commerce de vente et fabrication de gâteaux corses, à l'enseigne « AUX GA-TEAUX CORSES » sis 9, Boulevard Wilson, 20260 CALVI.

Pour une durée d'un an à compter du 1er mai 2023, renouvelable par tacite reconduction.

ENTREPRENDRE

LE POKER GOURMAND DE RÉMI MASSONI



Photo DR via Rémi Massoni

Après avoir fait ses armes dans des restaurants parisiens étoilés, Rémi Massoni, chef cuisinier originaire de l'Alisgiani, est revenu en Corse pour y créer sa propre entreprise. Installé à Borgo, il a choisi non pas d'ouvrir un restaurant mais de proposer un service de traiteur, auquel s'adosse désormais un food-truck, en investissant en fonds propres. Un « coup de poker » qu'il ne regrette pas.

Propos recueillis par Frédéric BOURREAU-MICAELLI



Photos DR via Rémi Massoni

«On n'est pas des robots, nous aimons être stimulés et nous ne faisons pas les mêmes choses chaque jour, sinon une certaine lassitude s'installe.»

Quel a été votre parcours ?

Il est un peu atypique. Je suis entré dans le monde de la cuisine assez jeune et ma grand-mère a toujours été une grande source d'inspiration pour moi. Lorsque que j'étais petit, elle cuisinait avec la main droite, tout en me tenant sur son bras gauche; donc j'ai baigné dans la marmite dès le plus jeune âge. Et plus tard, de fil en aiguille, j'ai commencé à travailler au Pirate, à Erbalonga, et même dans un restaurant étoilé, la Villa à Calvi. Puis j'ai fait la rencontre de meilleurs ouvriers de France et j'ai voulu rapidement partir sur le continent car j'avais cette envie de partir pour mieux revenir. Et c'est grâce à la rencontre d'un chef meilleur ouvrier de France que j'ai eu l'opportunité de travailler dans des restaurants doublement, triplement étoilés. C'est ce qui m'a permis d'obtenir une solide expérience professionnelle pour mieux revenir ensuite et mettre tout ce savoir à contribution pour travailler des produits du terroir dans lequel j'ai toujours baigné.

Quel a été le déclic qui vous a fait vous lancer dans l'activité de traiteur ?

Le déclic, c'est à un moment donné dans sa vie quand on ressent qu'on a les compétences pour, qu'on a envie de voler de ses propres ailes et de proposer sa propre cuisine. Pour ce déclic, il n'y a pas vraiment d'âge, pas vraiment de moment, on le ressent. On se dit qu'aujourd'hui c'est à son tour de diriger, de proposer et de faire connaître ce qu'on a appris, à travers mon savoir-faire.

Vous sentez-vous plus libre en exerçant une activité de traiteur ?

Oui, parce que le restaurateur a quand même des contraintes de temps : le service le midi et le soir. De notre côté, nous avons des dates, des prestations, on peut s'y prendre à l'avance. On a un temps de travail qui est moins restreint, c'est-à-dire qu'on le construit et on le détermine nous-mêmes, avec notre organisation temporelle et ça nous permet de pouvoir nous organiser plus tranquillement. On n'a pas cette contrainte des services et ça nous permet un plus large temps consacré directement à notre cuisine. Il faut savoir également autre chose par rapport aux restaurateurs, c'est qu'en tant que traiteur, on n'est pas contraint de travailler tous les jours le même produit, la même carte que le client s'attend à voir au menu.

On est libre de changer quand on veut, de dépendre des producteurs ou non, de dépendre des produits et de l'inspiration du jour. Cela nous donne une liberté plus importante.

Les métiers de la restauration-hôtellerie peinent à recruter, rencontrez-vous également des difficultés ?

C'est compliqué de trouver des gens motivés. La motivation, c'est un problème dans la restauration parce que c'est un métier de passion; on n'y entre pas comme on entre dans un travail de secrétariat, par exemple, où on se lève le matin et où on doit faire son quota d'heures. Comme le footballeur qui rentre sur un terrain va jouer au foot, nous on va «jouer» la cuisine, on n'y va pas seulement pour travailler. Mais comme c'est un métier dur, qui implique beaucoup de contraintes de temps, de contraintes physiques et morales, on ne trouve pas des cuisiniers comme on trouve des secrétaires.

Vos clients ont-ils des idées très arrêtées sur du «classique» (le taboulé ou les beignets pour un mariage, par exemple) ou bien sont-ils en recherche de mets différents, plus originaux ?

Les clients veulent un peu de tout, on ne peut pas deviner. Certains veulent le taboulé et les traditionnels beignets. J'ai décidé de ne pas du tout entrer dans cette optique-là et j'essaie de trouver une autre clientèle, qui veut se faire plaisir autrement; pas forcément pour plus cher ou avec des produits de luxe, mais qui a envie, notamment le jour de son mariage, de découvrir des idées culinaires nouvelles. Je suis assez fou pour innover et les gens assez fous pour me suivre sont toujours contents. C'est épanouissant pour moi d'avoir cette créativité, c'est épanouissant également pour mon équipe de cuisine qui se lève le matin. On n'est pas des robots, nous aimons être stimulés et nous ne faisons pas les mêmes choses chaque jour, sinon une certaine lassitude s'installe. Ça fait aussi plaisir à mes producteurs, car je leur fais confiance sur des nouvelles pièces de bœuf, de veau, sur des nouveaux arrivages et ils peuvent voir leurs produits anoblis par notre travail. On essaye de montrer qu'à côté de l'entrecôte, du filet de bœuf, on a des pièces comme la poire de bœuf, la pointe de gîte qui sont des pièces incroyables que les clients ne connaissent pas toujours et qu'on peut travailler différemment. Les leur faire découvrir permet aux producteurs d'en



«J'ai joué un petit coup de poker tout de même, avec mon entreprise car j'ai mis dix ou douze ans de ma vie de côté: tout mon travail sur Paris, eh bien je l'ai investi, et c'était quitte ou double.»

vendre d'avantage. C'est le point plutôt compliqué, en Corse, bousculer les clients dans leurs habitudes et leur confort culinaires, les faire sortir de cette ligne droite pour les faire aller vers de nouvelles saveurs.

Qu'est-ce qui vous a conduit à vous diversifier en lançant également un food-truck ?

On est dans une situation économique en Corse où c'est un peu compliqué, parce que l'hôtellerie, la restauration et l'évènementiel tiennent sur cinq à six mois de saison. Du coup, mon envie était de développer l'activité durant l'hiver, en proposant quelque chose d'un peu plus simple à manger. Donc du food-truck, oui, mais un peu plus élaboré. Avec par exemple des tartines au pesto de pistache, à la mortadelle IGP, des hot-dogs mais un peu plus chics avec de la cébette, des oignons frits... On a voulu développer le food-truck à l'image de ce que l'on fait déjà, mais pour que les gens puissent manger sur le pouce à des prix raisonnables entre midi et deux. C'est une activité secondaire qui fonctionne très bien.

D'un point de vue administratif et réglementaire, quelles différences avec l'activité de traiteur ?

Pour les démarches importantes, c'est toujours le même point qui revient: la priorité c'est l'hygiène. Il y a l'autorisation aussi, c'est-à-dire est ce qu'on a le droit de faire les choses? Est-ce qu'on a le droit de cuire sur place, par exemple? Il y a des autorisations à obtenir auprès de la mairie, premièrement, mais aussi auprès des services d'hygiène ou auprès de la société. C'est un statut particulier, on est ambulancier et il y a donc des clauses particulières à respecter et des normes de sécurité dans le camion. Ce n'est pas un projet qui se fait du jour au lendemain, ça se réfléchit très sérieusement.

La hausse du prix des matières premières alimentaires a-t-elle un impact sur votre activité ?

Elle a un impact énorme, comme pour tous les restaurateurs, car à un moment donné, plus ça augmente pour nous, plus ça augmente pour le client. On n'est pas forcément contents de ça alors parfois, quand on peut, on absorbe les marges, on absorbe l'augmentation pour essayer de rester sur des prix cohérents. Mais c'est un sujet qui ne touche pas que la Corse,

c'est un phénomène mondial et l'augmentation des prix est un problème que l'on ne maîtrise pas, on ne peut pas savoir où ça va nous mener.

Pour démarrer vos projets, avez-vous pu bénéficier de l'accompagnement d'une banque ?

Non. Les banques ne sont pas confiantes du tout en ce moment, elles ne prêtent absolument pas, elles demandent des taux incroyables, donc elles ne sont pas un appui concret. Il n'y a que deux choses sur lesquelles il faut compter, c'est son intuition et sa passion. Lorsque je suis allé voir pour la première fois une banque, sans la citer, on ne m'a pas prêté d'argent et on m'a clairement dit non. Du coup, j'ai puisé dans les économies que j'avais. Ça fait sept ans que j'ai démarré et ça a été dur les deux ou trois premières années. On a très peur, c'est le mot, on est angoissé, on ne sait pas comment on va payer les choses, on ne sait pas si ça va marcher. A contrario, lorsque tout va bien, les banques sont là, évidemment, pour nous aider à avancer. Donc je dirais que les banques servent par la suite, quand on a besoin d'investir et qu'on a déjà quelque chose de concret; mais au début, on va dire que c'est très compliqué. Soit on a des parents ou des proches qui nous prêtent de l'argent, soit on a mis un petit peu d'argent de côté. Moi, j'ai joué un petit coup de poker tout de même, avec mon entreprise car j'ai mis dix ou douze ans de ma vie de côté: tout mon travail sur Paris, eh bien je l'ai investi, et c'était quitte ou double. Finalement, ça s'est avéré être un bon choix mais ça a véritablement été une torture énorme dans le travail et dans la gestion financière avant d'aboutir à quelque chose. Je n'ai pas honte de dire qu'aujourd'hui, en travaillant aussi dur que j'ai travaillé, ça fait peut-être trois ans que j'arrive à me sortir un salaire stable et régulier.

Quels sont vos projets ?

Ils dépendront de l'économie future! Je n'ai pas vraiment de projets, si ce n'est de continuer à pérenniser mon entreprise. Si, aujourd'hui, j'arrive à faire ce que j'aime, dans le même fonctionnement et dans la même configuration que celle que j'ai mise en place et avec toujours la même passion, toujours les mêmes cuisiniers, je serais vraiment très heureux de continuer comme ça. Ça ne pourra aller que de mieux en mieux. ■



Jean Chiorboli, (linguacorsica@gmail.com)

LE MULTICULTURALISME DANS LA CORSE ANCIENNE



Le multiculturalisme [qui serait « incompatible avec la société corse » : 2017, bvoltaire.fr/] se manifeste de diverses manières, notamment dans le répertoire linguistique, aujourd'hui comme hier. On a noté que les notaires corses autrefois mêlaient les formes toscanes ou génoises aux variantes locales corses pour aboutir à des noms « hybrides ». Au XVI^e siècle à Calvi la forme toscane habituelle pour le prénom Laurent est Lorenzo, qui remplace dans les actes notariés les formes plus anciennes du type Laurentius. C'est l'époque où le « prénom » ne suffit plus : « un répertoire de saints limité laissait place à des homonymies et des confusions. Le surnom y pourvoyait. Le surnom pouvait être donné par une modification du nom même ; un certain Lorenzo pouvait être distingué de ses homonymes contemporains, en employant la prononciation locale » [FF. Battestini 1968] ; dans le Cap Corse en 1457 on a la trace d'un certain Lorenzo della Rocha [M. Vergé-Franceschi 2008].

En effet à l'origine du nom de famille LORENZI, « standardisé » même en Corse sous la forme toscane, il y a le

prénom actuel Lurenzu ou Larenzu. Signalons ici LARENZONI, introuvable en Italie, mais attesté en Corse dans les actes anciens, et présent encore aujourd'hui dans certains annuaire continentaux. En Sardaigne du Nord, où l'usage du corse oral et des noms d'origine corse sont attestés très tôt, on atteste dès le XVI^e siècle la forme typique LARINZONI, qui survit en Sardaigne : « *Larinzòni, altro cognome tuttora attestato a Castelsardo... la forma etimologica, riflessa nella grafia ufficiale, corrisponde a Lorenzoni* » [M. Maxia 1999]. En toponymie on a les toponymes San Larenzu ou San Lurenzu alors que la forme officielle toscane [conservée par l'administration française] est San Lorenzo. En corse, Laurentius donne régulièrement Larenzu [comme *auricula* donne *arechja*, *arichja* « oreille »]. D'autres types de variation vocalique sont fréquents en corse, par exemple pour Giuseppe [italien] on a en corse Ghjiseppu, Ghjaseppu [cf. GIASIPELLI, attesté en Corse dans les actes anciens] ; ou encore Lavighju, Luigi [et Luvicu, Divicu etc., cf. italien Luigi, Lodovico..., issus par divers truchements de formes germaniques].

On pourra donc considérer le o final des prénoms dans les documents anciens comme une normalisation toscane correspondant à une forme corse en u [Pasquino/Pasquinu]. Plus tard c'est la finale -us qui apparaîtra dans des formes propres à la Corse [française], comme «adaptation» de prénoms rares ou inusités en français

DÉPORTATION, COLONISATION, FRANCISATION (XVIII^e SIÈCLE)

Si c'est finalement la forme toscane (ou toscanisée) qui s'impose et perdure aujourd'hui dans le domaine des noms de famille corses, il reste des traces de certaines vellétés de francisation. Les archives départementales des Bouches-du-Rhône conservent des documents relatifs aux prisonniers corses enfermés à Toulon de 1768 à 1784. Deux listes nominatives intéressent notre propos : un *État des officiers, soldats et paisans corses qui ont été conduits à Toulon et enfermés dans les prisons de la Grosse Tour et de ceux qui y existent aujourd'hui* [18 octobre 1768], et une *Liste des prisonniers corses évadés des prisons du Fort de La Malgue* [20 juillet 1776], ainsi que quelques lettres «éclairant des tentatives de colonisation en 1771 et 1776, l'envoi de jeunes Corses à Aix en 1779 et d'Observantins corses dans le Midi de la France en 1784, enfin, en 1777, le transfert à Marseille de femmes corses internées à Ajaccio» [FX. Emmanuelli 1969].

Les listes comprennent d'ordinaire prénom, nom de famille, lieu de résidence, et regroupent les individus en officiers, sergents, soldats etc. On y trouve aussi un prêtre : «François Maria Augustini, curé de Bigouille». Si la graphie des documents a été respectée, l'auteur de la publication avertit qu'il a apporté entre parenthèses «les seuls rétablissements» qui lui ont paru «à la fois nécessaires et certains». Il indique par exemple que Bigouille correspond à Biguglia. Dans la liste on peut observer plusieurs variations à partir du même prénom : à côté de Francesco ; Francescho ; Francesquo ; Francisco on a aussi François ; Francisque ; Francesque. On note une tentative de «francisation standardisée». Francisque est réservé au prénom (par exemple «Sebastiani Francisque, du Cap Corse»), alors que le nom de famille qui en est issu est noté FRANCISQUÈS, qui correspond d'après l'auteur cité à FRANCESCHETTI, par exemple : «Joseph Francisquès [FRANCESCHETTI] né à Brando». On retrouve la même finale -ès qui semble correspondre non pas à -etti [diminutif] mais à -eti [collectif phytonymique] dans «Pierre André SALIGÈS [SALICETI], de Rostino» ou «Antonio SALIGÈS, de Rostino». On a aussi «Pietro SALGEDI» avec le maintien d'une graphie qui reflète la prononciation locale [syncope et sonorisation]. Dans l'annuaire téléphonique corse on a SALGE [sans suffixe] ou SALICETO ; SALICETTI ; SALICETTO [étymologie latine *salix*, *salicis* «saule»].

Quant à la «francisation» des toponymes on a : Bescoade [Vescovato], Pont Cassingue [Penta di Casinca], Joveline [Giovellina]. Pour les noms de famille : JOMARQUE [GIAMARCHI?], ANSIANE [ANZIANI], BAPTISTE [BATTISTI], ROUTEL [RUTALI, aussi toponyme]. Aucun «rétablissement» en revanche pour RISTORCHEL ou RISTEROUCY qui correspondent sans doute aux patronymes RISTORCELLI, RISTERUCCI, issus comme RISTORI d'un prénom médiéval attesté en Corse [et en Italie : *ristoro*, c'est-à-dire «restauration», remplacement d'un enfant précédemment disparu]. Dans RISTEROUCY, outre le graphème français ou pour u on note un y sans doute «ornemental», à distinguer des cas comme VALERY/VALERI/VALER] où le y représente une «francisation» graphique du toscan j [«yod», correspondant à une finale en ii : par exemple le pluriel de studio

«étude» peut être en italien - ancien ou moderne- *studi*, mais aussi *studii* ou *studj*].

On a le même y ornemental dans DIVICOURCY qui représente le prénom corse composé Divicorsu : Divicu [encore présent dans l'annuaire téléphonique comme Devicus] + Orsu, «Ludovic Ours». Le prénom Divicorso [inconnu en Italie] est fréquent en Corse dans les actes anciens, le nom de famille étant représenté aujourd'hui sous la seule forme VIVICORSI. L'initiale résulte d'une «fausse restitution» ; selon les régions d- peut être amuï comme v-, avec des répercussions lexicales [et donc graphiques] : *u dinochju/u vinochju* [«le genou»] peuvent correspondre à peu près à la même prononciation. C'est sans doute le même phénomène qui explique que *l'erba vogliu* [calque de l'italien *l'erba voglio*] soit parfois devenu en corse *l'erba d'oliu* [mot-à-mot «l'herbe d'huile»] : «A u zitellu vezzosu, chî chere sempre ropa è ghjoculi, a mamma li rispunderà : Si sempre à vogliu vogliu ! Sappie chî l'erba d'oliu ùn si trova mancu in l'ortu di u Rè ! » [Castellani & Fusina 1983]. F. Etori observe : «Le maquis peut aussi abriter des plantes imaginaires, telle l'arba voddu [erba vogliu] que l'on invoque chaque fois qu'un enfant mal élevé lâche un : je veux au lieu du je voudrais de rigueur». On lui rétorque alors : *l'arba voddu ùn ci n'hè / Mancu in l'ortu di lu Rè* [L'herbe je veux il n'y en a pas / Même dans le jardin du Roi]. L'expression est connue en Italie sous de nombreuses variantes : *neanche il giardino del re, ou bien il giardino Pitti*, etc.]

Le i final apparaît parfois «normalisé» [à la française] et remplacé par un e : VETTINE [VITTINI] ; VALENTINE [VALENTINI], ou par un o final à la place du i actuel dans les noms de famille. On a dans les «états» cités GAVINO [GAVINI], MATHEO [MATTEI], etc. On notera que des patronymes comme GAVINO [alternant avec GAVINI] sont fréquents en Sardaigne, et que la même alternance concerne des noms typiquement corses comme BOCOgnANO [aussi toponyme]/BOCOgnANI [et même autrefois BUCUGNANI] ou BOCCACIAMPÀ aujourd'hui remplacé par BOCCHIAMPE.

On pourra donc considérer le o final des prénoms dans les documents anciens comme une normalisation toscane correspondant à une forme corse en u [Pasquino/Pasquinu]. Plus tard c'est la finale -us qui apparaîtra dans des formes propres à la Corse [française], comme «adaptation» de prénoms rares ou inusités en français : Quilico/Quilicu/Quilicus correspondant à Cyr, en dépit de la bourde du Patrimoine de France qui fait référence à un improbable «Saint Quilicus» ou même «Santu Quilicus» [Observatoire du Patrimoine Religieux].

Le même phénomène explique la «seconde normalisation toscane» qui généralise les noms de famille en i. À côté des graphies significatives d'ajustements toscanisants ou francisants, on a aussi la surprise de trouver des noms de famille comme VIRDONI ou RUMANI [Pietro VIRDONI ou Filippo RUMANI figurent parmi les Corses déportés en Provence en 1768] avec une graphie apparemment conforme au système phonétique corse, aujourd'hui introuvables dans l'annuaire corse qui ne donne que les formes «standardisées» [VERDONI, ROMANI] selon la graphie toscane perpétuée par l'administration française. ■

CARNETS DE BORD

LES CASSEROLES, LES EMPREINTES ET LA VICTOIRE

par Béatrice HOUCARD

La foire de Paris, qui se déroule jusqu'au 8 mai, présente comme chaque année les innovations dans de nombreux domaines, du tourisme à la mobilité en passant par l'ameublement, la domotique et, bien sûr, l'électroménager. Mais il est inutile de vanter le dernier robot intelligent ou le mixeur qui ferait aussi aspirateur : la vedette de 2023, en France, c'est la bonne vieille casserole. Tout déplacement du Président de la République comme du plus anonyme ministre est en effet accompagné, depuis la promulgation de la loi sur les retraites, d'un concert de casseroles, baptisé «casserolade». On a même vu un arrêté préfectoral, dans l'Hérault, interdire d'apparaître dans l'espace public avec une casserole, rebaptisée «*dispositif sonore portatif*» pour l'occasion. «*Libérez les casseroles*», a lancé Jean-Luc Mélenchon en un étonnant slogan. «*Ce ne sont pas les casseroles qui feront avancer la France*», a répondu Emmanuel Macron. L'époque est parfois cocasse... Le plus étonnant dans cette histoire, qui peut enthousiasmer, faire sourire ou susciter un haussement d'épaules, c'est qu'elle vient de très loin. Dans *Le Parisien*, l'excellent journaliste Charles de Saint-Sauveur s'est plongé dans les archives et nous raconte ce 23 août 1841 où des habitants, «*avec marmites, poêlons et lèchefrites*», se dirigèrent vers la préfecture du Calvados, à Caen, où était en train de dîner le ministre François Guizot. Motif ? Une circulaire demandant aux préfets de faire le recensement des portes et fenêtres «*pour optimiser le prélèvement*» de l'impôt foncier. Un même mouvement avait été constaté à Toulouse, Lille, Aubusson, Paris et à Clermont-Ferrand, où de violentes émeutes avaient fait une vingtaine de morts. «*À bas le fisc!*» criaient les manifestants, qui n'étaient pas encore des électeurs.

Au Moyen-Âge, c'est à coup de concert de casseroles qu'étaient organisés des «*charivaris où les veufs remariés avec des jeunettes et les maris cocus étaient symboliquement frappés d'indignité*».

Le 23 août 1841, le ministre Guizot avait regagné Paris, où régnait Louis-Philippe, après avoir déclaré : «*L'aveugle pré-occupation des masses et l'hypocrite action des factions qui les exploitent, voilà, Messieurs, les causes du mal qui a trou-*



blé quelques parties de notre pays», ainsi que : «*l'impopularité, je n'en pense rien*». Comme ce discours ressemble à celui qui est parfois tenu aujourd'hui ! Et comme elles sont fascinantes, ces constantes françaises qui, périodiquement, font ressurgir des «*charivaris*» de ce qu'on appelle «*la France d'en bas*» contre les élites qui les dirigent !

93 JOURS

On a beau avoir lu et entendu moult informations sur le sujet, on n'en revient toujours pas : pour faire établir ou renouveler sa carte d'identité ou son passeport, il faut attendre en moyenne... 93 jours ! Soit 66,5 jours pour décrocher un rendez-vous et le reste du temps pour la réalisation et l'impression. Depuis un an, le gouvernement annonce des plans d'urgence mais les temps d'attente restent les mêmes. On se frotte les yeux pour y croire.

Les explications à ce grand embouteillage, ce fut d'abord le retard pris pendant la pandémie de Covid et les confinements qui allaient avec. Certes, il a fallu rattraper beaucoup de temps perdu. Deuxième explication : le Brexit et la nécessité pour les Français qui se rendent outre-Manche d'avoir un passeport valide. Le nombre total de demandes est passé de 9,5 millions en 2019 à 14,5 millions prévues en 2023. Il se raconte aussi que des citoyens, pressés d'avoir la nouvelle carte d'identité au format carte bancaire (ils ont tort, elle est peu lisible) font mine d'avoir égaré leur carte pour la faire remplacer plus vite.

En se rendant sur la plate-forme informatisée qui permet de prendre rendez-vous, on comprend l'ampleur du cafouillage. Si vous habitez Ajaccio, on vous propose un rendez-vous le 20 juin. Pour Bastia, le 1^{er} juin, soit quasiment demain. Si vous habitez L'Île-Rousse, on vous donne rendez-vous le 1^{er} juin à Bastia ou Borgo, au choix. Ce sont plutôt des délais raisonnables, par comparaison.

Car si vous habitez Montrichard (Loir-et-Cher), vous aurez rendez-vous le 20 juillet à Buzançais, dans l'Indre, à 53,5 km. Si vous êtes à Tourcoing, ville du Nord chère à Gérard Darmanin, rendez-vous le 28 juin dans le Pas-de-Calais à Hénin-Beaumont (fief du Rassemblement national !) à plus de 40 km. Et si vous habitez Hénin-Beaumont, vous pouvez



Illustration ICN, d'après photos DR

aller le 5 juin à Bapaume (36 km). Si vous êtes à Tulle (Corrèze), on vous expédie le 22 juin à Terrasson-Lavilledieu, en Dordogne (52 km). Pour tout le département de la Corrèze, on ne compte que 36 créneaux disponibles entre le 1^{er} mai et le 1^{er} août! (Toutes ces recherches ont été effectuées le 1^{er} mai avant 20 heures).

LA PROMESSE D'ELISABETH BORNE

Voulant renouveler ma propre carte d'identité, dont la limite de validité approchait, j'ai eu plutôt de la chance fin 2022 : un mois d'attente pour le rendez-vous et un autre mois avant d'aller chercher à la mairie de ma commune le précieux document. Ayant fait une pré-demande sur internet et faisant confiance aux statistiques du ministère de l'Intérieur, je pensais que je ne passerais à la mairie que peu de temps (chiffre officiel annoncé : sept minutes). En réalité, je suis restée plus de vingt minutes à observer une charmante personne qui enregistrerait mollement ma demande.

En réalité, il y a une troisième explication : jusqu'en 2017, on déposait son dossier dans sa commune de résidence. Mais sur les quelque 35 000 communes françaises, elles ne sont plus que 2 600 habilitées, dont seulement 1 200 sont équipées de la « plate-forme unique » du ministère de l'Intérieur. Quant au nouveau dispositif pour collecter les empreintes (on ne se salit plus les mains avec l'encre), il n'est pas installé partout et il y en a moins de 5 000, dont seulement 141 à Paris. Tout s'explique.

À l'ère du numérique qui, dans de très nombreux cas (les impôts, par exemple), facilite et accélère les procédures, cette évolution-là se traduit pour l'instant par une thrombose qui exaspère tout le monde. Faire à deux reprises un aller-retour de 35 ou 50 km pour cette démarche, c'est invraisemblable... et ça gaspille de l'essence. On se demande à quoi servent les sous-préfectures et les « maisons France Service » ?

La Première ministre Elisabeth Borne a promis que tout serait mis en œuvre pour que le délai d'attente passe de 66,5 jours d'attente à 30, puis à 20 jours à l'automne. Elle a même affirmé que les mairies pourraient très vite accueillir des rendez-vous à l'heure du déjeuner et le samedi matin. Pincez-moi, je rêve : ce n'était donc pas le cas ?

NOAH, BESSON, LAVILLENIE ET POULIDOR

Le Musée national du sport, à Nice, présente jusqu'au 19 septembre, en lien avec le Musée du Louvre, une exposition intitulée *Victoires*. Un moulage miniature de la *Victoire de Samothrace* miniature vous accueille à l'entrée. Le Louvre a prêté vingt-huit œuvres (sculptures et peintures, de l'antiquité ou contemporaines), lançant ainsi, à sa manière, les festivités culturelles liées aux Jeux Olympiques de 2024.

Au cœur du musée, où se trouve une superbe collection permanente, un film décline les grandes victoires françaises, les grandes défaites aussi, les suspenses, les coups de théâtre, les surprise et les duels : on retrouve évidemment l'équipe de France de football, celle qui gagne en 1998 et 2018 et celle qui perd la fameuse demi-finale de Séville face à l'Allemagne en 1982 ; la miraculeuse victoire de Colette Besson aux 400 mètres des Jeux de Mexico ; le saut victorieux de Renaud Lavillenie aux Jeux de Londres ; Yannick Noah en larmes à Roland-Garros en 1983 ; Laurent Fignon échouant de 8 secondes dans le Tour de France 1989, battu sur les Champs-Élysées par Greg LeMond ; et bien sûr le duel Anquetil-Poulidor, qui relève du sport, de la politique et de la sociologie.

Au gré de la visite, on retrouve évidemment les plus grands événements sportifs, dont beaucoup réveillent de précis et précieux souvenirs. Mais bien plus que ça. Dans *Victoires*, il est question d'amitié, de respect, de dépassement de soi, de sens du collectif, d'exploits, de fraternité, d'excellence et de paix. On va de Philippiès, qui mourut d'épuisement à Athènes après avoir couru depuis Marathon pour annoncer la victoire sur les Perses, à la France enfin victorieuse en 1998 au Stade de France. On aurait envie de transposer l'exposition en politique, où il y a tant de victoires et de défaites, tant de renversements de situation et de triomphes annoncés qui ne se produisent jamais, et où l'on rencontre même parfois de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. L'exposition montre aussi les objets choisis au fil des siècles pour couronner les vainqueurs et pas seulement dans les stades : « *Palms, couronnes, trompettes et auréoles sont autant d'attributs qui célèbrent le guerrier, l'athlète ou le saint* ». On notera qu'il n'y est pas fait mention des casseroles. ■



La reine des
Vérandas



www.akenaverandas.com

06 77 31 38 06